

RAPPORT ANNUEL 1981-1982

Gouvernement du Québec

RAPPORT ANNUEL 1981-1982

Commission de toponymie

Rédaction: Commission de toponymie du Québec

Cet ouvrage a été préparé sous la direction de Jean-Claude Fortin de la Commission de toponymie du Québec

Le manuscrit a été mis au point sous la direction de Christiane Pâquet de la Commission de toponymie du Québec

Graphisme: Pierre Auger

Composition et montage: Composition Ste-Foy inc.

Édition réalisée à la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications du Québec par Jean-Eudes Boutin, chargé de projets

Dépôt légal: 3^e trimestre 1982 Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02647-0 ISSN 0713-3189

© Éditeur officiel du Québec

RAPPORT ANNUEL1981-1982

Commission de toponymie





Monsieur Claude Vaillancourt Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Gouvernement Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période allant du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Éducation, chargé de l'application de la Charte de la langue française,

CAMILLE LAURIN, m.d.

Québec, le 30 septembre 1982

Monsieur Camille Laurin, m.d. Ministre de l'Éducation, chargé de l'application de la Charte de la langue française Hôtel du Gouvernement Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période allant du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

FRANÇOIS BEAUDIN

Québec, le 30 septembre 1982



Table des matières

Int	roduc	ction		1
PA	RTIE 1	1		
La	Comn	mission de toponymie		3
Cha	pitre I	I — LA COMMISSION DE TOPONYMIE ET LA FRA	NCISATION	5
Intr	oductio	ion		5
1.1 1.2		riture des toponymes conservés en tout ou en part riture des génériques	tie dans leur langue originelle	7 7
	1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4	Génériques des toponymes des langues amérin Cartes topographiques	•	7 7 8 8
1.3	La fra	ancisation des spécifiques		8
	1.3.2	Un peu d'histoire L'avenir		8 8 9 9
1.4	Les so	olutions adoptées par la Commission		10
	1.4.1 1.4.2 1.4.3	Francisation et noms de rues Noms de lieux et francisation des spécifiques tra 1.4.3.1 Les odonymes 1.4.3.2 Les noms de lieux sous juridiction extér 1.4.3.3 Les toponymes sous la juridiction de la	aduisibles rieure à la Commission	10 10 10 11 11
1.5	Spéci	ifiques non traduisibles et noms hybrides		12
Con	clusior	n		12

Cha	pitre II	— LES D	PÉCISIONS	15
Intro	oductio	n		15
2.1	L'offic	cialisation	n des noms	15
2.2	Les po	olitiques		15
2.3	Les av	ris		16
2.4	La Co	mmissio	n de terminologie géographique	16
PAF	RTIE 2			
Les	servic	es de la	a Commission	17
Cha	pitre I -	– L'ORC	GANISATION ET LES RESSOURCES	19
Intro	oductio	n	·	19
1.1	L'orga	ınigramn	ne de la Commission	19
1.2	Les re	ssources	humaines	19
1.3	Les re	ssources	financières	19
1.4	Les ar	chives et	la documentation	19
Chap	pitre II	— LES RI	ELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE	23
Intro	ductio	n		23
2.1	L'adm	inistratio	n centrale	23
	2.1.1	Les topo	onymes administratifs et naturels	23
		2.1.1.1	Les noms des stations du métro de Montréal	23
		2.1.1.2 2.1.1.3	Les parcs et les réserves Les réserves écologiques	23 23
	2.1.2		rôle toponymique	24
		2.1.2.1	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	24
2.2	امطمه	2.1.2.2	La cartographie	24
2.2	2.2.1	sier mun	ncipal nicipalités régionales de comté (M.R.C.)	24
	2.2.1		ncipantes regionales de comte (M.K.C.) as de voies de communication	24 25
	4.4.4	2.2.2.1	Les inventaires odonymiques	25 25
		2.2.2.2	Le traitement des données odonymiques	25
		2.2.2.3	Le Guide odonymique	26
	2.2.3		icts électoraux urbains	26
	2.2.4	Les inte	rprétations administrative et juridique	26

Cha	apitre III — LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	27
Intr	oduction	27
3.1	Le comité permanent canadien des noms géographiques	27
3.2	La réunion annuelle du comité permanent canadien des noms géographiques	27
3.3	Le traitement linguistique des noms géographiques portés sur les cartes fédérales et repris dans les documents qui sont du ressort fédéral	27
3.4	La politique sur la forme officielle des noms de lieux étrangers	28
3.5	La réunion du comité consultatif de la recherche toponymique	28
Cha	pitre IV — LES RELATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ	31
Intr	oduction	31
4.1	Les zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.)	31
4.2	Les interventions individuelles	31
4.3	Le milieu autochtone	31
	4.3.1 L'inventaire	31
	4.3.2 L'officialisation	32
	4.3.3 Les interventions	32
4.4	Les consultations toponymiques	32
Cha	pitre V — LE RAYONNEMENT DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE	35
Intr	oduction	35
5.1	Les Nations-Unies et la normalisation des noms géographiques	35
5.2	Les missions, congrès et colloques	36
5.3	Les invités de marque à la Commission de toponymie	36
Cha	pitre VI — LA RECHERCHE	39
Intro	oduction	39
6.1	La procédure de traitement de l'enquête toponymique	39
6.2	Les monographies	39
6.3	Les itinéraires toponymiques	39
6.4	La subvention à la recherche	40
6.5	Le genre des potamonymes	40
6.6	Les gentilés	41

6.7	La banqu	e de noms	41
6.8	Les canto	ns	41
6.9	Le Guide scolaires	toponymique à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels	41
Cha	pitre VII —	SERVICE DE L'ANIMATION ET DE LA DIFFUSION	43
Intro	oduction		43
7.1	L'informa	tion et les relations publiques	43
7.2	Les public	cations et la diffusion	43
Cor	nclusion		47
ANN	NEXE I	Les juridictions toponymiques déléguées (1) et (2) extérieures à la Commission de toponymie	48
ANN	NEXE II	Liste des avis-contrôles émis par la Commission de toponymie	50
ANN	NEXE III	Liste des avis-conseils émis par la Commission de toponymie	51
ANN	NEXE IV	Liste des termes soumis aux membres de la Commission de terminologie géographique et portant sur la définition d'entités géographiques	54
ANN	NEXE V	Liste des noms des M.R.C. proposés par la Commission en 1981-1982	55
ANN	IEXE VI	Liste des municipalités dont l'odonymie est approuvée	60
ANN	IEXE VII	Inventaires toponymiques	63
ANN	EXE VIII	Liste de potamonymes au genre déterminé en l'absence du générique	65

Les membres de la Commission

MESSIEURS

François Beaudin, président, historien et archiviste

Jean Poirier, adjoint au président, toponymiste
Jean-Claude Fortin, secrétaire, géographe
Pierre Auger, commissaire, linguiste
Jean Cimon, commissaire, urbaniste
Fernand Grenier, commissaire, géographe
Jean-Paul Lacasse, commissaire*, avocat
MADAME

Andrée Désilets, commissaire*, historienne

^{*} Suite à la démission du commissaire Jean-Paul Lacasse en juillet 1981, le gouvernement, par un décret en date du 6 novembre 1981, nomma Madame Andrée Désilets pour combler le poste vacant.

Introduction

Ce troisième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1981-1982.

On y trouvera d'abord dans la première partie des données précises sur la francisation (chapitre I) et un compte rendu sommaire des décisions de la Commission (chapitre II).

La seconde partie, consacrée aux services de la Commission, concerne l'organisation et les ressources (chapitre I), les relations avec l'administration publique et parapublique (chapitre II), les relations avec le gouvernement fédéral (chapitre III), les relations avec le secteur privé (chapitre IV), le rayonnement de la Commission (chapitre V), la recherche (chapitre VI), et l'animation et la diffusion (chapitre VII).

Le rapport est complété par huit annexes présentées sous forme de listes et de statistiques.



PARTIE 1

LA COMMISSION **DE TOPONYMIE**



Chapitre I La Commission de toponymie et la francisation

Introduction

Le 5 février 1982, le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, le Docteur Camille Laurin, tenait une conférence de presse à l'Office de la langue française, à l'occasion du départ du président de l'Office, Monsieur Raymond Gosselin.

Il tenait, ce jour-là, des propos qui intéressent au plus haut point les personnes que préoccupent le mandat et la mission de la Commission de toponymie.

«Il convenait, enfin», déclarait-il, «après toutes ces longues années d'études qui témoignaient d'insuffisance et de frustration, que le Québec se dote d'une loi qui confirme son caractère français essentiellement, qui fasse du français non seulement la langue principale mais la langue officielle du Québec, qui fasse du Québec à tout le moins un territoire aussi français que l'Ontario est anglais.»

Il ajoutait: « On peut dire après quatre ans que le processus de francisation est engagé d'une façon cohérente, d'une façon efficace et qu'il commence à porter les fruits escomptés. Mais... l'avenir de la francisation n'est pas encore assuré. Il est encore aléatoire. Il demeure fragile et il importe qu'il soit maintenu à bout de bras, non seulement par l'Office, par les autres organismes et par la loi qui les sous-tend mais aussi par la volonté collective des Québécois, par leur engagement renouvelé et quotidien en faveur des objectifs de francisation qui correspond à ce désir d'identité en même temps qu'à ce besoin de dignité. de fierté, qui se traduit par la volonté de maintenir au Québec son caractère français et de le voir s'épanouir.»

Plus loin, il poursuivait en déclarant: « Bien sûr, après quatre années, il est indiqué de

regarder en arrière et d'évaluer l'action des divers organismes responsables de l'application de la loi. Et c'est bien d'ailleurs ce que ces divers organismes et le Ministre responsable ressentent puisque, déjà, depuis quelques mois, nous sommes tous engagés dans ce processus de révision: les divers organismes sont en train d'évaluer à l'occasion de ce bilan leurs nouvelles priorités ainsi que les modalités d'organisation qui seraient adaptées à ces nouvelles priorités. Ce processus se poursuit au sein de tous les organismes... Il en va de même pour la Commission de toponymie qui a fait un travail énorme au cours des trois dernières années, et qui travaillera d'une façon encore plus efficace à la mise en oeuvre d'une toponymie française au Québec, dans ce respect des particularismes culturels des diverses communautés qui habitent le Québec.»(1)

Le problème de la francisation de la toponymie n'est pas nouveau, loin de là. Monsieur Henri Dorion posait carrément la question dans un article qu'il publiait, en 1966, alors qu'il était professeur à l'Université Laval: « Doit-on franciser les noms de lieux du Québec?» (2)

La question ne se pose plus en ces termes aujourd'hui. On l'a vu. En créant la Commission de toponymie et en l'intégrant à la «Charte de la langue française», le gouvernement a manifestement déclaré son projet: la francisation de la toponymie québécoise

^{1.} Allocution de Monsieur le ministre Camille Laurin lors de la conférence de presse du 5 février 1982, tenue à l'Office de la langue française. 8 p. Cf. p. 1, 3, 5, 6.

² DORION, Henri. « Doit-on franciser les noms de lieux du Québec?» in: Études de linguistique francocanadienne. Québec et Paris, Klincksieck et les Presses de l'Université Laval, 1967, p. 165-174.

est partie prenante du projet global de francisation du Québec.

Cependant, la question qui reste posée est celle du degré ou de la mesure dans la réalisation de cet objectif.

En effet, « une chose est de décider du principe de la conservation ou de la non-conservation des toponymes non français au Québec. Autre chose est d'établir les limites de l'application du principe adopté.»(2)

D'autant plus que, comme le déclarait Monsieur Dorion, «l'établissement d'une bonne toponymie au Québec se trouve en face de nymie cohérente qui, dans la langue domi-« Cependant, ce serait jouer à l'autruche que de feindre d'ignorer que se pose au Québec le problème de la francisation de la toponymie. Un grand nombre de lieux ont des noms anglais qu'ils ne méritent pas; un nombre peut-être aussi grand de toponymes sont hybrides, calqués ou mal traduits. Il est donc incontestable qu'il y a un énorme travail à faire dans le sens de la francisation de la toponymie du Québec. »(1)

deux postulats contradictoires. Un premier postulat est la nécessité d'établir une topo-

nante au Québec — soit la langue française —, couvre la totalité du territoire québécois: cette nécessité affecte surtout... les génériques toponymiques. Elle affecte aussi, mais dans une mesure qu'il reste à déterminer, les éléments spécifiques des noms de lieux.» (Nous soulignons.) « Cette mesure à établir se retrouve dans le second postulat qui veut qu'une bonne toponymie doit respecter les données historiques, ethniques, sociologiques et, bien sûr, géographiques. » Et il poursuivait:

Or, selon lui, la « solution réside dans l'équilibre à établir entre les deux postulats mentionnés plus haut. Cet équilibre, ajoutait-il, n'est pas facile à trouver puisqu'il procède d'un choix à faire entre deux types de critères qui peuvent eux-mêmes être contradictoires. »⁽²⁾

Il sériait ensuite les problèmes.

- «1º Quant aux toponymes conservés en tout ou en partie dans leur langue originelle, comment faut-il les écrire?...
- « 2° Les génériques doivent-ils être soumis aux mêmes critères de sélection que les spécifiques?...
- « 3° Quant aux spécifiques, des solutions différentes s'offriront selon qu'ils sont traduisibles ou non. Par exemple, est-il raisonnable de ne franciser que le générique d'un toponyme dans lequel entre un spécifique traduisible?... Par ailleurs, dans les cas où les spécifiques ne sont pas traduisibles (noms propres, surtout) devra-t-on rechercher des modes d'adaptation ou d'équivalence, faudra-t-il complètement innover, faudra-t-il accepter le principe de toponymes hybrides. ou faudra-t-il accepter le principe suivi par les autorités fédérales: «la langue du générique est la langue du spécifique»?
- « 4° Enfin, l'on sait que notre toponymie comprend un bon nombre de noms de lieux hybrides, dont certains sont devenus des exemples classiques de mauvais goût... Il est évident que des toponymes aussi moribonds méritent un traitement spécial.»(1) Ainsi, concluait-il, «la guestion de la francisation des noms de lieux du Québec est donc assez complexe.»(2)

Comme nous v invitait le Ministre dans l'allocution citée au début, quel bilan pouvonsnous tracer aujourd'hui et quels sont les progrès à faire?

¹ Ibid., p. 166.

² Ibid., p. 167.

¹ Ibid., p. 168.

² Ibid., p. 169.

1.1 L'écriture des toponymes conservés en tout ou en partie dans leur langue originelle

Sur ce point, retenons tout d'abord les solutions adoptées quant aux spécifiques. La guestion des génériques sera abordée au point suivant.

En ce qui concerne les spécifiques conservés et qui sont de langue anglaise, la Commission les accepte tels quels, sauf que, lorsqu'il s'agit de toponymes administratifs, des traits d'union sont insérés entre les éléments du spécifique retenu. (Ainsi, on écrit: « Acton-Vale » et non « Acton Vale ».)

En ce qui concerne les spécifiques des langues amérindiennes ou inuit, la Commission prend le parti d'officialiser les noms sous la forme approuvée par le Conseil de bande amérindien ou la collectivité inuit, en concertation avec lesquels l'inventaire de ces mêmes noms est effectué. C'est la meilleure façon, dans les circonstances, de résoudre le délicat problème de l'écriture des noms amérindiens et inuit, dont la Commission a déjà exposé certains aspects dans son Rapport d'activité 1977-1980.⁽¹⁾

1.2 L'écriture des génériques

Signalons au départ que tous les toponymes ne sont pas dotés d'un générique. En particulier, les noms de hameaux ou de localités n'en comportent pas. (Parfois, on y retrouve un générique, mais c'est celui, maintenant intégré dans le spécifique du nom de hameau ou de localité, du lieu géographique qui a donné son nom à ce hameau ou à cette localité.)

1.2.1 Génériques des toponymes des langues autres qu'amérindiennes ou inuit

Lorsqu'ils en ont un, la Commission établit que tous les génériques des toponymes officiels doivent être en langue française.

Sur ce plan, la Commission a accompli, dans la lignée de l'ancienne Commission de géographie, un travail énorme. Ainsi, on constatera le fait que le Répertoire géographique du Québec de 1969⁽¹⁾, publié par celle-ci, n'indiquait pas de générique. Le Répertoire toponymique du Québec de 1978 indique un générique français pour tous les toponymes officiels.(2)

1.2.2 Génériques des toponymes des langues amérindiennes ou inuit

Un problème particulier se posait quant aux génériques des toponymes provenant des langues amérindiennes ou inuit, parce que, souvent, le générique est agglutiné avec le spécifique.

À sa séance du 2 avril 1981, la Commission, compte tenu du traitement privilégié dont sont l'objet ces collectivités en vertu même du préambule de la Charte de la langue française, a statué sur les points suivants:

« 1° Il est décidé, pour les toponymes amérindiens et inuit, d'indiquer un terme générique français même dans les noms où il v a redondance avec un élément du terme spécifique amérindien (exemple: Lac Nipi).

¹ Répertoire géographique du Québec. Québec, Commission de géographie, 1969, 701 p.

² Répertoire géographique du Québec. Québec, Commission de géographie, 1978, 1199 p.

- « 2° Il est décidé d'appliquer les principes concernant le traitement de ces toponvmes:
 - a) que les toponymes autochtones avec un générique séparé du spécifique voient leur générique traduit en francais, si ces toponymes sont proposés pour officialisation (exemple: Shominish Sibi serait officialisé sous la forme: Shominish, Rivière).
 - Cependant, la variante autochtone à diffuser conserve son générique autochtone. (Ainsi Shominish Sibi renverra au toponyme officiel Shominish. Rivière.)
 - Si l'entité portait déjà un nom officiel, la variante à diffuser conserve son générique autochtone lorsque celui-ci a été inventorié. (Ainsi Touladis, Rivière aux, nom officiel, le demeure, après la cueillette d'une variante autochtone: Utukuaiuhek Hipu, qui paraît, sous cette forme, comme variante à diffuser à la Gazette officielle du Québec, et qui renvoie à Touladis, Rivière aux.)
 - b) que les toponymes autochtones avec un générique agglutiné au spécifique aient un générique français ajouté, si ces toponymes sont proposés pour officialisation.
 - (Ainsi Kaodoskwanisak, un coude dont le nom signifie: là où il y a un coude, sera officialisé sous la fome: Kaodoskwanisak. Coude.)
 - Cependant, si l'entité portait déjà un nom officiel, la variante à diffuser est conservée intégralement, c'est-à-dire sans générique français ajouté.
 - c) que les toponymes sans générique autochtone soient complétés par un générique français, s'ils sont proposés pour officialisation.»

1.2.3 Cartes topographiques

Par ailleurs, la Commission s'est assurée que les cartes topographiques publiées par le gouvernement fédéral respectent la forme officielle québécoise, générique en français inclus.

1.2.4 Génériques des odonymes

De la même façon, la Commission a appliqué le même principe dans le cas des noms de voies de communication. En effet, l'article 3 du règlement qu'elle a adopté le 3 septembre 1981 en ce domaine et dont le texte, sous forme de projet à être approuvé par le gouvernement, a paru à la Gazette officielle du Québec du 31 mars 1982⁽¹⁾ stipule que: «Le générique d'un odonyme doit être en français seulement».

Ainsi donc, sur le plan des génériques, la francisation est complète dans la toponymie officielle. Les quelques exemples contraires qui pourraient subsister ne sont que des oublis qui seront corrigés à la première occasion.

1.3 La francisation des spécifiques

1.3.1 Le problème

1.3.2 Un peu d'histoire

C'est là le secteur le plus névralgique. À ce sujet, il est utile ici de rappeler certaines constatations dont faisait état le Livre blanc du gouvernement actuel sur le développement culturel qui a été rendu public par le ministre Camille Laurin, alors ministre d'État au développement culturel, en 1978.(2)

Il y déclare, en effet, «le passage de nos frontières... ne provoque guère de dépaysement visuel chez qui vient des États-Unis ou

¹ G.O., 31 mars 1982, 114e année, n° 15, partie 2, p. 1249 et 1250.

² Le Ministre d'État au développement culturel. La politique québécoise du développement culturel. Québec, Éditeur officiel, 1978, 2 vol.

de l'Ontario...» (1) «On dirait que l'originalité du Québec est «en dedans». Pour la capter, il faut aller au-delà des signes»(2). «Cette «mentalité» se présente à la manière d'une atmosphère qu'on respire. Il semble cependant que cette mentalité n'a pas vraiment réussi à s'inscrire dans un paysage culturel aux traits correspondants.»(3)

Puis, il conclut: «À la lumière de ces brefs rappels historiques» où il affirme qu'après la Conquête, la collectivité s'est affirmée «du mieux qu'elle pouvait dans des institutions de plus en plus bâties pour d'autres» (p. 51), «la situation de la culture de tradition française au Québec apparaît dramatique. La multiplicité d'emprunts greffée à une originalité certaine se fait voir sous son vrai jour: non pas le simple choix tranquille d'une collectivité, mais la résultante d'une série de forces historiques souvent plus subies qu'assumées».(4)

Qu'on pense ici aux nombreuses applications possibles dans la toponymie québécoise: l'établissement du système des cantons (à l'origine même, des townships!) qui se sont répercutés dans les noms de nombreuses municipalités; les noms des circonscriptions électorales, au XIX^e siècle: l'odonymie, attribuée par des administrations municipales, surtout à Québec et à Montréal, dominées par le monde des affaires et du commerce. majoritairement anglophone: les noms de nombreux lieux géographiques prospectés en premier par des fonctionnaires fédéraux anglophones ou fréquentés par des membres majoritairement anglophones des anciens clubs privés de chasse et de pêche: les forêts laurentiennes, défrichées par les papetières, et le Grand nord québécois dont les ressources et, partant, la toponymie, n'étaient développées qu'en anglais, avant l'arrivée

d'Hydro-Québec en ces régions, i.e. il n'y a que 20 ans; autant d'activités qui ont laissé une marque anglophone dans la toponymie auébécoise.

1.3.3 L'avenir

Mais, comme le déclarait le gouvernement dans son Livre blanc, «ce qui compte avant tout, c'est l'avenir» (p. 54). «Il s'agit d'identifier les lieux» (si c'est vrai des lieux culturels. métaphoriques, à combien plus forte raison des lieux géographiques!)(1) «où des décisions collectives pourraient être prises et de préparer ainsi un futur que l'on bâtira soimême bien plus qu'on le subira comme dans un jeu de hasard... Cette société... il lui faudra apprendre que la culture n'est pas un réservoir étranger dans lequel on peut aller puiser selon ses besoins, mais qu'elle est essentiellement un appel constant à la création et à la prise en charge de soi par soi. Son image culturelle, c'est elle-même qui la fera ou bien elle disparaîtra dans le grand tout nordaméricain. Sa vitalité propre, elle devra l'inscrire elle-même dans le paysage de ses villes et de ses campagnes. À moins qu'elle ne consente à la perdre... Concrètement, on voit mal comment pourrait maintenant se développer cette culture si la collectivité ne prend pas en main les grands instruments collectifs de son expression culturelle... C'est bien tout ce qui touche les lieux où peut s'inscrire une identité culturelle qui est en cause... En somme, il s'agit essentiellement de prendre la maîtrise de ces grands instruments d'identification et d'apprendre à y créer en fixant soi-même, autant qu'il se peut, les règles du ieu.»(2)

1.3.4 Francisation et respect des minorités ethniques

Mais, rappellera-t-on, cela ne doit-il pas se faire, selon le Ministre lui-même et la Charte

¹ Note de la Commission.

² Ibid., p. 55-56.

¹ Ibid., p. 49.

² Ibid.

³ Ibid., p. 49-50.

⁴ Ibid., p. 54.

de la langue française, dans le respect des minorités ethniques?

Soit, mais, selon le Livre blanc lui-même, «faut-il, pour autant, consacrer cette diversité au point où il y aurait ici autant de cultures juxtaposées qu'il y a de différences? Ce serait proprement absurde et pour plusieurs raisons.»(1)

Il faut envisager la poursuite d'une francisation éclairée des spécifiques de la toponymie québécoise qui sont de langue autre que française, amérindienne ou inuit.

Mais, selon quels principes, peut-on se demander. L'ex-président Dorion avait ouvert la voie: «Est-il raisonnable de ne franciser que le générique d'un toponyme dans lequel entre un spécifique traduisible?... Par ailleurs. dans les cas où les spécifiques ne sont pas traduisibles (noms propres, surtout)...»⁽²⁾.

Le Livre blanc sur le développement culturel lui fait écho, plus de dix ans plus tard: «Sans méconnaître la pluralité de ces sources de culture, est-il possible de repérer un lieu concret, un lieu de culture aussi qui puisse représenter leur convergence? À cet égard, les réactions à la Charte de la langue française ont été fort révélatrices. Même les plus irréductibles ont admis, comme un postulat incontestable, que le français, au Québec, devrait être «la langue commune». Qu'est-ce à dire? Que même si on peut et on doit parler librement l'anglais, l'italien ou le grec au Québec, on doit au surplus pouvoir s'entendre entre citoyens à partir d'un lieu commun d'échanges. Mais il faut en accepter la suite logique...».(3)

1.4 Les solutions adoptées par la Commission

La ligne de démarcation entre ce qui doit être conservé et ce qui doit être francisé devient donc beaucoup plus limpide, 15 ans plus tard.

1.4.1 Officialisation des noms de lieux en langue autochtone

C'est dans cet esprit que, d'une part, par privilège conforme au préambule de la Charte et à cause du fait que, dans les langues amérindiennes et inuit. la traduction d'un nom de lieu donne très souvent une expression du genre: «là où...» (ce qui serait peu commode en français), la Commission a pris comme décision, lorsqu'elle officialise un nom autochtone, de l'officialiser sous sa forme autochtone.

1.4.2 Francisation et noms de rues

Deuxièmement, dans son règlement sur les noms de voies de communication, adopté le 3 septembre 1981, la Commission a établi que «le spécifique d'un odonyme doit être en français seulement, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom propre ou d'un nom tiré d'un toponyme officialisé par la Commission ou consacré par un texte législatif» (art. 4). Et, même dans ces cas exceptionnels, l'article 14 qui implique que «le trait d'union doit apparaître entre les éléments du spécifique» devrait être appliqué. (Par exemple, on écrira: «Rue de New-York».)

1.4.3 Noms de lieux et francisation des spécifiques traduisibles

En ce qui concerne les noms de lieux dont le spécifique est traduisible, l'ancienne Commission de géographie avait déjà commencé un travail de francisation. La comparaison du Répertoire géographique du Québec de 1969 avec le Répertoire toponymique du Québec de 1978 est éclairante à ce sujet.

¹ Ibid., p. 49.

² Op. cit., p. 168.

³ Livre blanc, p. 45.

La Commission de toponymie, rappelons-le, a compétence sur tous les noms de lieux au Québec, mais n'a pas juridiction égale sur chacun d'eux.(1)

1.4.3.1 Les odonymes

Les cas de juridiction concurrente avec les municipalités se trouveront maintenant réglés, sur le plan de la francisation, lorsque le règlement paru le 31 mars 1982 à la Gazette officielle du Québec aura été approuvé par le gouvernement.

1.4.3.2 Les noms de lieux sous iuridiction extérieure à la Commission

Le cas des juridictions extérieures à la Commission est plus complexe. On l'a abordé dans le Rapport d'activité 1980-1981 de la Commission. On trouvera, en annexe I au présent rapport, la liste de ces juridictions extérieures à la Commission.

Dans le cadre de son mandat de francisation de la toponymie québécoise, la Commission incite donc toutes les administrations qui détiendraient un pouvoir quelconque quant à la désignation des noms de certains lieux à la consulter, conformément aux pouvoirs qui sont les siens, afin que soit vérifiée la possibilité de franciser des toponymes relevant de leur juridiction, dans le cas où les spécifiques de ces toponymes pourraient être traduits, parce que créés à partir de mots de la langue générale.

1.4.3.3 Les toponymes sous la juridiction de la Commission

À ce sujet, la Commission a adopté, le 3 septembre 1981, la décision suivante: «La procédure de traitement des toponymes de langues autres que française, amérindienne

ou inuit doit être conforme aux principes suivants dans le cadre de la politique de francisation de la Commission:

Notes:

- 1. Les règles suivantes s'appliquent aux entités naturelles et aux entités administratives qui sont de la juridiction exclusive de la Commission de toponymie, sauf aux hameaux et aux localités.
- 2. Les règles suivantes ne s'appliquent pas aux odonymes et aux entités administratives qui relèvent d'une juridiction extérieure à la Commission de toponymie. Mais la Commission s'en inspirera pour formuler ses avis à ceux qui possèdent le pouvoir de désignation des entités administratives non odonymiques.
- 3. Dans le cas où il serait impossible d'être certain qu'un spécifique doit être classé en A, on le classe en B.

Règles:

- A. Dans le cas d'un toponyme dont le spécifique est un anthroponyme (nom de personne) ou un autre nom de lieu, le nouveau nom approuvé respecte le spécifique original dans sa forme intégrale; mais, lorsque le toponyme comporte un générique, celui-ci provient soit d'une traduction en français, soit d'une nouvelle attribution.
- B. Dans le cas d'un toponyme dont le spécifigue n'est ni un anthroponyme ni un nom d'un autre lieu, le nouveau nom approuvé provient soit d'une traduction en français, soit d'une nouvelle attribution.»

L'application de cette décision, au cours de la séance de la Commission des 7 et 8 janvier 1982, a été limitée aux toponymes à officialiser.

Par ailleurs, en même temps, la Commission, en ce qui regarde les toponymes déjà officialisés avant l'adoption de cette procédure de traitement, a décidé de faire entreprendre un certain nombre de recherches qui n'ont pu

¹ Commission de toponymie. Rapport annuel 1980-1981, p. 3 à 7.

être effectuées à l'époque à défaut d'une procédure de traitement articulée à une politique de francisation.

Retenons, de toute façon, qu'il s'agit là d'une procédure de traitement i.e. une méthode selon laquelle elle souhaite que le personnel de la Commission prépare les dossiers qui sont soumis à son attention.

En pratique, comme le pouvoir décisionnel appartient à l'Assemblée des commissaires. il lui sera loisible, en vue de tenir compte de circonstances particulières, de déroger une fois ou l'autre aux règles générales dont elle s'est elle-même dotée. L'automatisme, en toponymie, est rarement de mise, encore moins quand il s'agit d'un processus aussi délicat que la francisation de celle-ci.

D'autre part, il faut croire qu'avec le temps, l'Assemblée des commissaires en viendra à développer un ensemble de critères qui lui permettront de circonscrire de façon précise les exceptions qu'elle admettra.

1.5 Spécifiques non traduisibles et noms hybrides

«La francisation pourrait se faire de façon systématique à partir d'une ordonnance... décrétant officielle une nouvelle liste toponymique de tous les lieux», avançait, comme hypothèse aussitôt rejetée, Monsieur Henri Dorion, dans l'article cité. (1)

Évidemment, même dans le cas des spécifiques intraduisibles ou des noms hybrides, il n'est pas question, pour la Commission, de suivre cette voie, pas plus que dans les cas de hameaux et de localités, pour lesquels la Commission a fait exception dans l'application de la procédure de traitement mentionnée précédemment.

Pourquoi? Parce que, d'une part, il n'y a pas, pour ces types de noms, la plupart du temps, une autorité unique en matière de toponymie. D'autre part, parce que, comme le déclarait le ministre Laurin, «cette francisation devra s'inscrire dans un nombre d'années qui dépassent de loin l'année cible inscrite dans la Charte de la langue française, puisque c'est un processus qui doit s'inscrire dans une réalité nourrie par des attitudes et des mentalités qui elles évoluent plus lentement.»(1)

On est donc en face, alors, d'un genre de dossier qui relève plus du travail à moyen et long terme et qui, de ce fait, s'accomplira dorénavant, à la Commission de toponymie, par le biais du nouveau Service de l'animation et de la diffusion.

Il s'agira alors de faire prendre conscience du phénomène à des populations et des autorités locales, de créer des projets pilotes, de susciter la participation des citoyens par le biais de concours en vue de changement de noms, non pas dictés d'en haut mais générés par le milieu suite à une action éducative développant un concensus autour d'une idée de changement. Une fusion pourra être l'occasion choisie ou bien un anniversaire, etc.

Dans le cas de toponymes de ce type relevant de la juridiction exclusive de la Commission, celle-ci se réserve de prendre des initiatives en vue d'interventions dans ce secteur par le biais de ce même Service de l'animation et de la diffusion.

Ainsi pourront être réglés de faux problèmes. comme l'amputation de membres de certains noms hybrides ou la présence de certains noms rappelant la Conquête.

Conclusion

On évoquait, parlant de ces spécifiques non traduisibles, plusieurs solutions: rechercher des modes d'adaptation, des équivalences, complètement innover, accepter le principe de toponymes hybrides, etc.

¹ Op. cit., p. 166.

¹ Allocution du Ministre, p. 3.

Aucune solution n'est magique en ce domaine ni ne peut être déclarée la panacée. Mais, c'est là, peut-être, que trouvera à s'exercer cet esprit de créativité dont ont fait preuve nos ancêtres et auguel nous conviait le Livre blanc sur le développement culturel. Ils avaient «un pays à nommer»; la tâche est loin d'être terminée. Il appartient à la Commission de toponymie du Québec de servir de guide en la matière à ceux de nos concitoyens que cette tâche exaltante saura rallier. Un jour viendra où le visiteur étranger découvrira visuellement, dans le paysage de nos campagnes et de nos villes, qu'il vient d'entrer sur le territoire d'une communauté qui a décidé de vivre en français.

Ils avaient un pays à nommer, mais, tâche peut-être encore plus délicate mais pas moins enthousiasmante, nous avons, en partie, un pays à renommer.

Comme on le voit, par son activité dans l'élaboration d'une politique de francisation, cette année, la Commission a pleinement assumé ce rôle de guide que la Charte lui a dévolu. Rome ne s'est pas bâtie en un jour. L'établissement d'une toponymie québécoise conforme à la Charte de la langue française au Québec ne peut être l'oeuvre d'une année. Mais, petit à petit, les divers éléments de cette politique sont en train de se mettre en place.

Chapitre II Les décisions

Introduction

Les membres de la Commission de toponymie ont tenu dix séances au cours de l'année 1981-1982, une par mois, sauf en août et en octobre 1981.

2.1 L'officialisation des noms

Au cours de ces séances, sur les 16 740 noms qui furent soumis aux commissaires, 15 933 ont été déclarés officiels, chacun d'eux à la suite d'un choix ou d'une approbation.

Noms de lieux officialisés entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982

- Répartition suivant les requérants

Services de la Commission	
de toponymie	10 400 *
Ministères et organismes	
du gouvernement	910 *
Municipalités	4 5 35 *
Associations et individus	77
Gouvernement fédéral	11
	15 933

 Répartition suivant la nature de la décision 	
Nouveaux noms	13 336
Changements de noms	465
Modifications à l'écriture	2 132
	15 933
 Répartition suivant le type d'entités 	
Entités topographiques	595
Entités hydrographiques	3 941
Agglomérations et lieux-dits	153
Autres espaces administratifs	85
Voies de communication	
(odonymes)	11 064
Ouvrages publics	76
Autres	19
•	15 933

L'augmentation des toponymes officialisés sur l'année précédente est de 86%.

2.2 Les politiques

Les questions soumises aux commissaires à chaque séance concernent la politique linguistique, la politique à l'égard des autochtones, la politique de normalisation et la politique régionale. Ces quatre sujets ayant été décrits dans le premier rapport de la Commission (1977-1980), il serait superflu d'y revenir ici. Signalons seulement que parmi les 58 dossiers de politiques présentés au cours de l'année 1981-1982, les commissaires ont notamment étudié les matières du Guide toponymique municipal et du Guide à l'usage des rédacteurs et des éditeurs de manuels scolaires, la notion de francisation, l'abréviation des mots Saint, Sainte et Notre-Dame, les concepts de variante et d'usage, l'absence de génériques dans les potamonymes, le traitement des toponymes

Pour comparer ces données avec celles des rapports annuels précédents, il faut verser au groupe «ministères et organismes du gouvernement» une grande partie des 10 400 toponymes émanant des «services de la Commission de toponymie» de même que la majorité des 4535 toponymes originant des «municipalités». Le total de ces toponymes susceptibles de changer de groupe s'élève à 11 064 et correspond au nombre d'odonymes inscrits dans la section suivante montrant la répartition suivant le type d'entités.

de langue étrangère, les termes génériques employés à la Commission, l'abréviation des génériques, un Guide odonymique, le genre de potamonymes quand ceux-ci n'ont pas de génériques et d'autres questions connexes ou complémentaires à ces sujets. Notons enfin que le Règlement sur les critères de choix des noms de lieux et sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie, adopté par la Commission à sa séance de septembre 1981, a atteint l'étape de la première publication à la Gazette officielle du Québec du 31 mars 1982.

2.3 Les avis

La Commission émet des avis qui ont un effet contrôle (voir l'annexe II) sur l'utilisation des seuls toponymes officiels tant pour sa propre juridiction que pour d'autres juridictions, même extérieures au Québec. Elle émet également des avis-conseils au gouvernement sur tout sujet de nature toponymique et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui dispose aussi du pouvoir de nommer.

Les avis-contrôles, au nombre de 30 cette année, ont porté sur l'évaluation de manuels scolaires, l'approbation de noms d'autoroutes, la dénomination des circonscriptions électorales et, enfin, sur la francisation du nom de certaines commissions scolaires.

Quant aux 125 avis-conseils au gouvernement (voir l'annexe III), ils ont porté notamment sur la dénomination de municipalités régionales de comté (M.R.C.). Les autres avis se rapportaient à la dénomination de municipalités fusionnées, de bureaux de poste ou de nouvelles municipalités scolaires, au changement de nom ou de statut de municipalités et à la graphie de certains noms de cantons.

2.4 La Commission de terminologie géographique

Le mandat de la Commission de terminologie géographique ayant été mené à bien quant au dossier des génériques odonymiques, le second volet d'activité a été abordé, à savoir la normalisation des entités qui figurent au Répertoire toponymique du Québec, dans la mesure où ces dernières se prêtent à une sanction de ce type. Pour ce faire, le mandat, de même que la composition de la Commission ont été revus, afin d'assurer une efficacité maximale aux travaux.

Composée de huit membres, la Commission de terminologie géographique, selon les termes du protocole d'entente, doit faire porter son travail sur les entités qui figurent au Répertoire et dans ses suppléments, en accordant la priorité aux entités ayant trait à la morphologie littorale, à l'hydrographie, à l'orographie, de même qu'aux entités de type administratif.

Les membres de la Commission se sont réunis pour une première fois en septembre 1981 et, par la suite, sur une base mensuelle alternative d'une journée ou de deux jours. Au total, 38 termes ont fait l'objet d'un examen et 34 d'entre eux ont été sanctionnés; on en trouvera la liste complète à l'annexe IV. De ce nombre, 32 ont été transmis, pour approbation, à la Commission de toponymie.

Au cours de l'année, 98 dossiers terminologiques complets ont été préparés et dont la répartition s'effectue comme suit: 32 ayant trait aux entités hydrographiques, 21 à la morphologie littorale et 45 aux entités de type administratif.

Les travaux de la Commission ont été soumis à l'influence de deux facteurs principaux, à savoir la nature même du langage géographique, qui compte un double aspect littéraire et technique, et conséquemment, les catégories des avis devant fixer le sens des termes examinés se sont-elles révélées délicates à déterminer.

PARTIE 2

LES SERVICES DE LA COMMISSION



Chapitre 1 L'organisation et les ressources

Introduction

Le personnel n'a pas augmenté au cours de cette année financière et la structure de la Commission de toponymie n'a subi que de légères modifications.

1.1 L'organigramme de la **Commission**

Des changements mineurs furent apportés à l'organigramme au cours de la présente année. Le Service des communications devenu le Service de l'animation et de la diffusion est maintenant rattaché à la présidence depuis le mois de décembre 1981. Quant au dossier de l'administration qui était sous la responsabilité du Président, il est maintenant réuni à la Direction du secrétariat.

1.2 Les ressources humaines

Outre les 12 employé(es) occasionnel(les), le personnel permanent se chiffrait à 32 personnes au 31 mars 1982 et se trouvait réparti dans les deux directions ci-devant mentionnées. dans le bureau du Président et dans le Service

de l'animation et de la diffusion. Un des trois postes d'employés de bureau à la Direction du secrétariat et de l'administration était détaché par l'Office de la langue française pour combler un besoin spécifique à la Commission de toponymie.

1.3 Les ressources financières

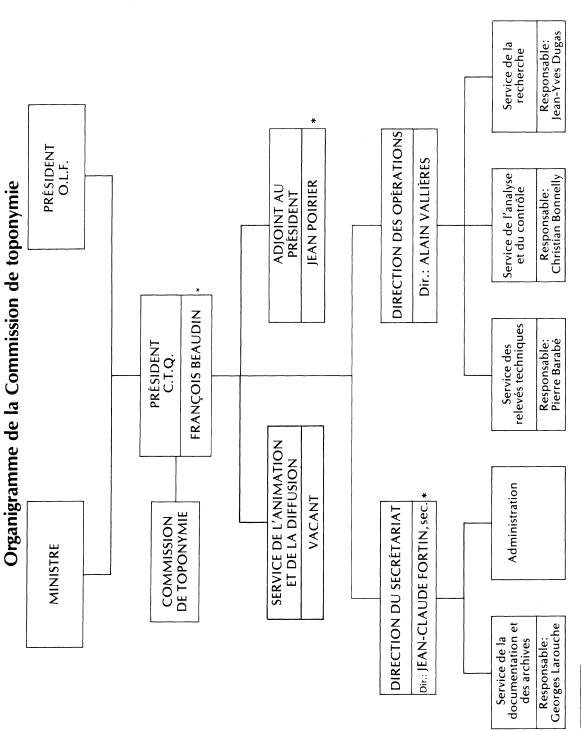
Le budget de cette année financière était au départ de 1 379 500,00 \$, mais par suite d'un gel de crédits de 125 300,00 \$, il s'est chiffré à 1 254 200,00 \$, soit 22 000 \$ de plus que l'année précédente. Le tableau qui suit donne le sommaire.

1.4 Les archives et la documentation

Afin de mettre à la portée des chercheurs les matières des procès-verbaux de la Commission de géographie (1912-1977) et de la Commission de toponymie (1977-) ceux-ci ont fait l'objet d'un dépouillement qui prend forme dans deux index. Tandis que l'index des procès-verbaux de la première Commission

Effectifs par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1982

	Cadres supérieurs	Profes- sionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du Président	2	1		1	4
Secrétariat et					
Administration	1	1	1	3	6
Opérations	1	8	2	7	18
Animation et diffusion		2		2	4
Total	4	12	3	13	32



* Membres permanents de la Commission.

Crédits périmés: 4 509,41

État du budget et des dépenses pour l'année 1981-1982

Fonctionnement		Budget	jet			Demande	Solde	de
	Original	Gel des crédits	Virements	Modifié	Engagement	paiement	À l'enga- gement	À engager
01 Traitements	(1) 17,300,00 835,700,00	49 317,00	-22 285,00	781 398,00	783 200,00	782 841,99	358,01	
02 Autres rémunérations	179,400,00	1	+22 285,00	201 685,00	197 024,18	197 024,18	. 1	
03 Communications	132,000,00	11 027,27	-26 700,00	94 272,73	94 026,26	93 258,44	767,82	
04 Services	158,100,00	47 378,91	+33 000,00	143 721,09	142 889,52	141 873,78	1 015,74	
05 Entretien	3,000,00	1 998,00		1 002,00	802,35	676,20	126,15	
06 Loyers	20,000,00	4 890,00	-7 300,00	7 810,00	8 490,88	8 311,89	178,99	
07 Fournitures	20,700,00	5 172,52	1	15 527,48	18 880,31	17 959,66	920,65	
11 Autres dépenses	6,000,00	4 450,00	+1 000,00	2 550,00	1 570,00	1 511,14	58,86	
1 — Sous-total	1 372 200,00	124 233,70		1 247 966,30	1 246 883,50 1 243 457,28	1 243 457,28	3 426,22	
2 — Capital 08 Équipement	7 300,00	1 066,30		6 233,32	6 233,32	6 233,31	10,	
2 — Sous-total	7 300,00	1 066,30		6 233,32	6 233,32	6 233,31	,01	
TOTAL	1 379 500,00	125 300,00	•	1 254 200,00	1 253 116,82 1 249 690,59	1 249 690,59	3 426,23	1 083,18

1 Augmentation du budget traitement avant le gel.

contient à la fois des noms de personnes, des thèmes et des noms de lieux, celui de la seconde ne comprend que des thèmes, car les noms de lieux sont trop nombreux pour être traités dans ce type d'index manuel.

De même, afin de rendre accessible l'ensemble de la documentation de la Commission de toponymie, un système de gestion documentaire a été mis sur pied. L'inventaire des 11 000 documents et le schéma des activités ont été complétés à la fin de cette année. Quant au traitement de cette documentation, il doit être poursuivi avant que le transfert des documents dans des chemises nouvelles ne soit commencé.

La bibliotechnicienne affectée à la bibliothèque de la Commission a continué de s'occuper de la reclassification d'un certain nombre de volumes en collaboration avec la Bibliothèque administrative du ministère des Communications. Cependant le problème de la reclassification a fait l'objet d'une étude par un bibliothécaire de l'université Laval. Celui-ci recommande dans son rapport qu'une personne soit engagée pendant un an pour mener à terme cette opération qui consiste à attribuer à tous les livres de notre bibliothèque la cote de la Bibliothèque du Congrès.

Chapitre II Les relations avec l'administration publique et parapublique

Introduction

Les relations que la Commission de toponymie établit avec l'administration centrale, notamment avec le ministère des Affaires municipales, constituent ses activités les plus importan-

2.1 L'administration centrale

Les toponymes administratifs et 2.1.1 naturels

Les noms des stations du métro 2.1.1.1 de Montréal

Après avoir reçu diverses consultations sur la graphie des noms des stations de métro de Montréal, la Commission de toponymie s'est penchée sur la question. L'interprétation des textes légaux démontre que la Loi de la Communauté urbaine de Montréal (L.Q. 1969, ch. 84) n'attribue aucun pouvoir explicite à la C.T.C.U.M. en matière de dénomination des stations de métro. Le pouvoir général de la Commission de toponymie de déterminer ou de changer le nom d'un lieu (articles 124 et 126, paragraphe d) prévaut donc et confirme la juridiction de la Commission sur ces noms.

Les stations de métro portent des noms provenant d'anthroponymes (noms de personnes), d'odonymes (noms de voies de communication), d'édifices publics ou d'autres noms de lieux. Pour éviter toute ambiguïté, le choix d'un nom et sa graphie doivent répondre à des critères précis. Or, comme ces critères n'existaient pas, certaines personnes s'interrogeaient sur la manière d'écrire correctement ces noms et chacune procédait selon sa propre initiative.

Un membre du personnel de la Commission de toponymie a relevé sur place les diverses formes utilisées dans les noms des stations de métro et il a rencontré les autorités responsables de l'affichage de ces noms à la C.T.C.U.M. À la suite de ce contact, la Commission a défini les critères de choix et les règles d'écriture devant prévaloir.

Au fur et à mesure que seront remplacées les affiches de signalisation, la graphie des noms déjà existants sera corrigée et les noms des futures stations de métro seront désignés selon les règles déterminées par la Commission.

2.1.1.2 Les parcs et les réserves

Les dénominations de deux parcs et d'une réserve faunique pour lesquelles la Commission avait été appelée à collaborer en 1979 ont franchi une nouvelle étape en 1981. Les noms parc des Grands-Jardins, parc de la Jacques-Cartier et réserve des Laurentides viennent en effet de s'ajouter au corpus toponymique officiel à la suite de la création récente de ces entités.

La Commission a, d'autre part, pris acte du changement de statut du parc du Mont-Tremblant, de parc de conservation qu'il était à celui de parc de récréation.

2.1.1.3 Les réserves écologiques

La Direction des réserves écologiques du ministère de l'Environnement s'est à nouveau adressée à la Commission pour la dénomination de ce type d'entités administratives. Elle lui a notamment fait parvenir une demande concernant le changement d'un nom pour lequel notre organisme avait émis un avis favorable, l'an dernier. Le nom Ernest-Lepage remplacera celui de Dufour pour identifier une réserve qui sera sous peu créée en Gaspésie. L'abbé Ernest Lepage, qui était un botaniste de renom, est décédé à Rimouski en janvier 1980.

La nécessité de la normalisation de l'écriture des noms des réserves a amené, d'autre part, la Commission à demander que des corrections soient apportées à l'écriture des noms de réserves déjà créées. Les réserves écologiques du Pin Rigide, de la Pointe Heath, du Lac Malakisis et de la Rivière du Moulin s'orthographieront dorénavant: du Pin-Rigide, de la Pointe-Heath, du Lac-Malakisis et de la Rivière-du-Moulin. Une demande à cet effet a d'ailleurs été acheminée à la Commission de refonte des lois et règlements.

2.1.2 Le contrôle toponymique

2.1.2.1 Le matériel didactique

En vertu de l'article 128 de la Charte de la langue française, l'emploi des noms choisis ou approuvés par la Commission devient obligatoire, dès leur parution à la Gazette officielle, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le Ministre de l'Éducation. Se prévalant d'une disposition de la Charte qui établit que la Commission peut donner son avis aux organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie, notre organisme a tenu, par un protocole, à systématiser ses rapports avec le ministère de l'Éducation quant à l'évaluation du contenu toponymique du matériel didactique.

Cette entente a amené la Commission à procéder à l'analyse de 22 ouvrages: de ce nombre, la moitié a obtenu un avis favorable (consulter la liste à l'annexe IV).

Mises à part de nombreuses consultations ponctuelles qui nous sont adressées par les maisons d'édition quant au traitement à réserver aux toponymes, la Commission est, à l'occasion, sollicitée pour apporter sa contribution à la vérification d'épreuves d'ouvrages pour lesquels on veut assurer la qualité du contenu toponymique. L'index géographique du Dictionnaire CEC jeunesse du Centre éducatif et culturel Inc. a fait l'objet d'une telle opération.

2.1.2.2 La cartographie

Il s'agit là sans doute du secteur où le contrôle toponymique occupe actuellement le niveau le plus élevé. Pour donner suite à des ententes établies avec les principaux organismes gouvernementaux qui confectionnent des cartes, la Commission a procédé à la mise à jour et à la vérification de 1 175 cartes comptabilisant 44 839 toponymes. De plus, 479 copies de cartes mises à jour ont été distribuées à divers clients.

Les principaux organismes qui assurent la Commission de leur collaboration sont le Service de cartographie et le Service des publications géologiques du ministère de l'Énergie et des Ressources, le Service de cartographie du ministère des Transports, la Commission de la représentation électorale, Hydro-Québec et enfin le Service de cartographie du ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources par l'intermédiaire du Secrétariat des noms géographiques du Comité permanent canadien des noms géographiques.

2.2 Le dossier municipal

2.2.1 Les municipalités régionales de comté (M.R.C.)

La Commission de toponymie a poursuivi, durant l'année financière 1981-1982, la mise en application de l'entente intervenue, en 1980, entre le Groupe de consultation et ellemême, relativement au modus operandi encadrant la dénomination des M.R.C. Les critères de choix des noms de M.R.C. sont les mêmes que ceux en vigueur l'année précédente. Pour plus de détails au sujet de cette entente

administrative et des normes toponymiques qui l'accompagnent, il convient de consulter la section 4.2.2 du Rapport annuel 1980-1981 de la Commission de toponymie.

Entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982, la Commission de toponymie a, par le biais de 63 avis favorables, recommandé une dénomination pour 58 municipalités régionales de comté. Il est en effet arrivé que la Commission ait proposé plus d'une dénomination aux autorités locales ou soit revenue sur ses décisions, à la demande de ces dernières. En date du 31 mars 1982, la Commission avait proposé des noms pour 80 M.R.C., soit 58, cette année, et 24, l'année précédente. La différence de deux (58 + 24 = 82) provient de ce que la Commission a modifié, en 1981-1982, les noms de deux M.R.C. qui avaient bénéficié d'avis favorables en 1980-1981. Pour consultation de la liste des noms de M.R.C. proposés en 1981-1982, se reporter à l'annexe V.

Les noms de voies de 2.2.2 communication

2.2.2.1 Les inventaires odonymiques

Les inventaires ont été réalisés au cours de l'année avec l'objectif de compléter le plus possible la couverture régionale des territoires à inventorier. Cette opération s'est soldée par un relevé de 6 300 odonymes effectué auprès de 258 municipalités.

Le gros du travail, soit 78% des municipalités, a été concentré dans quatre régions. Ce sont les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Québec et de la Côte-Nord avec respectivement 52, 67, 52 et 33 inventaires. Quant aux autres municipalités dont l'odonymie a été recueillie, nous les retrouvons en grand nombre dans les régions de l'Estrie et de Montréal-Sud pour un total combiné de 53.

Au niveau des divisions de recensement, il y a concentration dans quelques-unes en particulier. Celle de l'Abibiti domine avec 56 inventaires: se suivent dans l'ordre celles de Papineau

et de Saguenay avec respectivement 34 et 32. Il n'y a aucune division qui surclasse les autres dans la région de Québec alors que celle de Richmond, dans l'Estrie, et celle de Shefford, dans Montréal-Sud ont chacune 14 inventaires.

2.2.2.2 Le traitement des données odonymiques

Les efforts déployés au niveau du traitement sont partagés entre l'odonymie rurale et l'odonymie urbaine. Contrairement aux années précédentes, une place est réservée cette année à l'odonymie urbaine dans le cas des municipalités qui ont déià été l'objet d'une intervention spécifique pour le rural. En l'occurrence, il s'agit de s'assurer que toute l'odonymie, à la fois rurale et urbaine, des municipalités concernées soit présente au dossier.

L'odonymie urbaine concerne 236 des 663 dossiers qui ont été traités; elle comprend 3 500 des 11 100 odonymes que la Commission de toponymie a acceptés. Le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Québec ont été les premières régions impliquées dans cette opération de traitement de l'urbain.

Il v a eu, par ailleurs, dans les régions du grand Montréal, notamment celle de Montréal-Sud, une intervention qui a permis le traitement de 6 300 odonymes à la fois urbains et ruraux, sans qu'aucune première action n'ait été entreprise au niveau du rural comme auparavant.

Le nombre de municipalités qui ont vu leurs odonymes approuvés aux deux niveaux, soit par la Commission et par elles-mêmes, se chiffre à 164. Le nom de ces municipalités qui ont conclu un accord avec la Commission quant à l'odonymie rurale et urbaine figure à l'annexe VI du présent rapport.

Le dossier odonymique a été l'objet de 1 200 échanges verbaux ou écrits avec les organismes municipaux concernés au cours de l'année.

2.2.2.3 Le Guide odonymique

Le Guide odonymique, ouvrage qui contiendra l'ensemble des politiques de la Commission de toponymie en matière de noms de voies de communication, a vu son contenu défini en détail au cours de 1981-1982.

Entre autres sujets abordés, notons les questions des critères de choix et des règles d'écriture odonymiques, des compétences en cause, du vocabulaire de génériques odonymiques français et anglais, de la classification alphabétique, des systèmes, de la signalisation et de la procédure d'officialisation des odonymes.

À la fois version remaniée des sections du Guide toponymique municipal (Commission de toponymie, 1979) relatives à l'odonymie et illustration commentée du Règlement odonymique dont le projet est paru à la Gazette officielle, le 31 mars 1982, ce document synthèse doit encore recevoir la sanction de la Commission avant d'être publié.

2.2.3 Les districts électoraux urbains

La Commission de toponymie a progressé dans le dossier des districts électoraux urbains en procédant à une évaluation sommaire du nombre potentiel de ces entités au Québec, sur la base de l'article 10 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités.

Du point de vue juridique, puisque cette loi ne spécifie pas à qui appartient le pouvoir d'accorder des noms aux districts électoraux urbains, c'est la Commission de toponymie qui possède la compétence nécessaire en matière de dénomination de ceux-ci; en effet, dans ces circonstances, ni la municipalité, ni le directeur général de la représentation électorale ne peuvent être considérés comme un «organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente», au sens du paragraphe «d» de l'article 126 de la Charte.

Par ailleurs, la Commission a offert ses services d'expert à la Ville de Montréal afin d'assister celle-ci dans la dénomination de ses districts électoraux urbains.

2.2.4 Les interprétations administrative et juridique

Au cours de sa séance de décembre 1981, la Commission de toponymie a sanctionné la position du ministre Yves L. Duhaime concernant l'appellation française des Corporations foncières inuit à savoir, que soit apportée une modification de l'article 5 du chapitre 93 de la Loi concernant le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec.

«Des corporations foncières inuit sont constituées sous le nom de Corporation foncière de Fort-George, Corporation foncière de Kuudjuarapik, Corporation foncière de Inoucdjouac, Corporation foncière de Povungnituk, Corporation foncière de Akulivik, Corporation foncière de Maricourt (Wakeham), Corporation foncière de Koartac, Corporation foncière de Bellin (Payne), Corporation foncière de Aupaluk, Corporation foncière de Tasiujag, Corporation foncière de Fort-Chimo, Corporation foncière de Port-Nouveau-Québec et Corporation foncière de Killinia (Port-Burwell)». (p. 1219.)

Exemple: La Corporation foncière de Maricourt deviendra: la Corporation foncière de Kangiqsujuaq.

Les noms français des corporations doivent être mis à jour pour être conformes aux dénominations officielles des villages nordiques. Les appellations inuktitut et anglaises seraient conservées tel quel.

Chapitre III Les relations avec le gouvernement fédéral

Introduction

Les relations de nature toponymique que la Commission entretient avec les divers ministères du gouvernement fédéral se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques.

3.1 Le Comité permanent canadien des noms géographiques

Le premier organisme chargé de contrôler les noms géographiques au Canada fut créé en vertu d'un décret du Conseil, en 1897, sous le nom de Commission de géographie du Canada. Cette Commission devint, en 1948, la Commission canadienne des noms géographiques et, en 1961, reçut la désignation actuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG).

Le Comité, qui dépend du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est composé d'un représentant nommé par chaque province du Canada et de sept représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la traduction et de l'administration du territoire.

3.2 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques

Le Comité canadien se réunit une fois l'an généralement dans chacune des provinces canadiennes. La vingtième réunion annuelle du Comité s'est tenue à Thunder Bay, Ontario, le 18 septembre. À cette occasion, le président de la Commission de toponymie a présenté un résumé des activités de l'organisme couvrant la période d'octobre 1980 à août 1981.

Ce résumé a fait état, notamment, du nombre de noms de lieux officialisés au cours de cette période, de l'approbation de politiques toponymiques, des travaux de la Commission de terminologie géographique, des inventaires toponymiques réalisés, du projet du Dictionnaire des noms de lieux du Québec ainsi que celui d'un système informatisé de gestion de données toponymiques, ØNØMA, et des publications de la Commission.

3.3 Le traitement linguistique des noms géographiques portés sur les cartes fédérales et repris dans les documents qui sont du ressort fédéral

Le Comité canadien a d'abord tenu un colloque à ce sujet, les 11 et 12 juin 1981 à Ottawa. Deux représentants de la Commission ont participé aux travaux. Dans un document préparatoire, le Comité canadien a proposé sa politique exprimée sous la forme de cinq résolutions. Le président de la Commission de toponymie a présenté un projet de politique qui avait auparavant été adopté par les commissaires.

Cette politique a été discutée à la réunion annuelle du Comité canadien tenue à Thunder Bay et là encore, la position du Québec a été présentée aux membres du CPCNG. Les membres du Comité canadien ont adopté les résolutions suivantes:

Une double appellation est reconnue pour les noms des provinces suivantes: Colombie-Britannique/British Colum-

Nouveau-Brunswick/New Brunswick Nouvelle-Écosse/Nova Scotia

Île-du-Prince-Édouard/Prince Edward Island

Terre-Neuve/Newfoundland:

- 1-b. Une double appellation est reconnue pour les noms des territoires suivants: Territoires du Nord-Ouest/Northwest Territories
 - Territoire du Yukon/Yukon Territory;
- 1-c. Une appellation unique est reconnue pour les noms des provinces suivantes: Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Québec;
- 2- Le Comité canadien reconnaît uniquement les formes des noms de lieux habités et de divisions administratives qui ont été agréés par les autorités toponymiques compétentes;
- 3- Le Comité canadien reconnaît, pour utilisation dans les documents cartographiques et les textes connexes, uniquement les formes de noms d'entités naturelles et culturelles qui sont agréées par les autorités tononymiques compétentes.

Ont été reportées, la résolution 4 «Une forme doit être choisie dans chacune des deux langues officielles pour les entités d'intérêt pancanadien» ainsi que la résolution 5 «Le Comité canadien forme un groupe de travail chargé d'établir des génériques équivalents réservés à la rédaction de textes à la discrétion des utilisateurs».

Compte tenu des décisions prises, les membres du Comité permanent canadien ont adopté une résolution stipulant que «Le comité issu du colloque des 11 et 12 juin 1981 voit son existence continuée. Son mandat consistera à revoir les résolutions 4 et 5 et à élaborer une formulation qui permette autant que possible pour le Comité canadien de trouver une solution aux problèmes rencontrés dans l'Administration fédérale dans l'application de la Loi sur les langues officielles.

3.4 La politique sur la forme officielle des noms de lieux étrangers

Les commissaires ont accepté cette politique proposée par le Comité permanent canadien des noms géographiques lors de leur séance de décembre. Les principaux points de cetté politique sont les suivants:

- Les noms des États indépendants doivent être écrits sous leur forme française et anglaise telle que fournie par le ministère des Affaires extérieures du Canada au Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques;
- Les noms de lieux habités situés à l'extérieur du Canada doivent être écrits selon les décisions publiées dans les Répertoires officiels de chaque État, à condition qu'ils paraissent sous leur forme latine;
- Les noms des entités géographiques comprises à l'intérieur des frontières des États indépendants doivent être écrits conformément aux décisions publiées dans les Répertoires officiels de chaque État à condition qu'ils paraissent sous leur forme latine;
 - Les noms d'entités communes à deux ou plusieurs États indépendants doivent être écrits en français et en anglais sur les cartes et les documents destinés à des utilisateurs français et anglais. Ces noms transfrontaliers doivent être écrits en français seulement si les cartes et les documents sont destinés uniquement à des utilisateurs français.

3.5 La réunion du Comité consultatif de la recherche toponymique

Les membres du Comité consultatif ont tenu leur réunion à Thunder Bay, le 17 septembre. On rappelle que c'est en 1975 que le Comité permanent canadien des noms géographiques a créé le Comité consultatif de la recherche toponymique afin d'évaluer l'efficacité de la recherche sur les noms géographiques, d'évaluer les besoins de recherche et d'établir des priorités. On précise cependant que le Comité n'entreprend pas de projets lui-même dans le domaine de la recherche. Il informe le Comité permanent canadien des noms géographiques de ses recommandations.

Parmi les principaux sujets de recherche qui ont été discutés lors de cette réunion, on signale que la Bibliographie de la toponymie canadienne a été complétée et qu'elle est maintenant disponible sur demande.

L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire ayant recommandé, à sa réunion de 1981, que des Répertoires géographiques nationaux soient réalisés, le Répertoire géographique du Canada passe en première priorité. Comme cela se fait depuis deux ans, les projets de recherche toponymique en cours seront publiés, chaque année, dans la livraison de décembre de la revue Canoma.

Le Président de la Commission de toponymie fait état de l'autorisation reçue du Conseil du trésor sur le projet informatique ØNØMA et de sa mise en route. Le lancement de la collection Études et recherches toponymiques est également signalé. Le président fait état de la recherche juridique qui sera bientôt entreprise par un avocat relativement aux juridictions toponymiques au Québec.

Trois autres sujets de recherche sont abordés par le Président de la Commission. Le projet d'un Centre d'étude sur la toponymie de l'Amérique française rattaché à la Commission. La projet de relance de la Revue française d'onomastique dans le cadre d'une coopération franco-québécoise. L'option choisie quant au Dictionnaire des noms de lieux du Québec est celle d'une série d'études régionales qui doivent paraître d'abord; après quelques années, une synthèse pourra en sortir, à savoir le Dictionnaire des noms de lieux du Québec.

Chapitre IV Les relations avec le secteur privé

Introduction

Outre les activités principales dont le compte rendu se trouve au chapitre II, le personnel de la Commission de toponymie entretient aussi des relations avec le secteur privé.

4.1 Les zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.)

Depuis les premières interventions de la Commission dans ce dossier remontant à avril 1978, le personnel a procédé à l'inventaire et au traitement des toponymes compris dans la moitié des 66 Z.E.C. présentement constituées et regroupant, en partie, les territoires d'anciens clubs de chasse et de pêche.

Une collaboration étroite est maintenant assurée entre notre organisme et les Services régionaux de l'aménagement de la faune du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin d'établir et de diffuser sur les cartes et dans l'affichage des appellations communes à tous les utilisateurs, évitant ainsi le développement d'une toponymie parallèle.

Au cours de l'année écoulée, des échanges ont eu lieu avec des représentants de 17 Z.E.C., dont deux dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Rivière-aux-Rats, Z.E.C. des Passes), un dans la région de Québec (Z.E.C. Batiscan-Neilson), quatre dans la région de Trois-Rivières (Flamand, Jeannotte, Borgia, Wessonneau), quatre dans la région de Montréal (Lavigne, Maison-de-Pierre, Mazana, Z.E.C. des Nymphes), trois dans la région de l'Outaouais (Le Sueur, Petawaga, Rapidesdes-Joachims) et trois dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (Maganasipi, Restigo, Dumoine). Ainsi, l'étude de ces dossiers par les commissaires a résulté en l'officialisation de 884 nouveaux toponymes.

4.2 Les interventions individuelles

Les services de la Commission reçoivent, à l'occasion, des demandes d'invididus aux prises avec des problèmes d'identification concernant des entités innommées, pour lesquelles ils désirent proposer des noms afin de faciliter le repérage dans leur travail.

Certaines requêtes expriment uniquement ce besoin en suggérant à la Commission de procéder à la dénomination d'entités géographiques particulières. Mais, le plus souvent, des propositions faisant référence à des noms en usage localement sont transmises à la Commission afin qu'elle leur confère un statut officiel.

Il arrive également que des personnes proposent des changements de noms à des lieux nommés officiellement parce que ces noms ne sont pas utilisés localement, prêtent à confusion ou même, suscitent une controverse localement.

Toutes ces demandes sont analysées par les services de la Commission avant d'être présentées pour étude aux commissaires. Au cours de l'année 1981-1982, les commissaires se sont penchés sur 24 dossiers de ce type soit cinq fois plus que l'année précédente. Ainsi, 117 toponymes ont été soumis à leur attention et 110 ont fait l'objet d'une approbation.

4.3 Le milieu autochtone

4.3.1 L'inventaire

Les autochtones réalisent eux-mêmes l'inventaire de leurs toponymes usuels auprès des anciens. Une entente est signée, sous forme de contrat, entre la Commission de toponymie

et le Conseil de bande ou le Conseil municipal. Une personne est choisie pour travailler avec les informateurs, minimisant ainsi le nombre d'intervenants allogènes dans le dossier. L'implication directe des autochtones eux-mêmes au niveau de la cueillette des toponymes usuels dans leur milieu d'activités constitue l'approche privilégiée par la Commission depuis trois ans. L'engagement à mener à terme consiste à procéder à l'inventaire des entités topographiques nommées avec lesquelles les Amérindiens et les Inuit entrent en contact. selon le cas, dans leurs activités traditionnelles. L'inscription des toponymes inventoriés, sur une carte d'échelle appropriée, fait suite à la phase du relevé de terrain. L'établissement, pour chacun des toponymes, de l'origine, de la signification, de même que l'indication de tout autre détail pertinent permettant d'en mieux saisir le sens sont aussi consignés.

4.3.2 L'officialisation

Afin de protéger et de respecter l'héritage culturel que nous ont légué les anciens tant chez les Inuit que chez les Amérindiens, la Commission de toponymie privilégie l'officialisation de noms de lieux autochtones en usage dans les aires de fréquentations de ces populations. Par ailleurs, elle applique systématiquement la règle voulant qu'un seul nom officiel serve à identifier un même lieu. Ainsi, lorsqu'une entité est déjà dénommée officiellement par un toponyme autre qu'autochtone, généralement aucun changement ne sera apporté à la désignation. Cependant, pour les lieux n'ayant pas encore été nommés officiellement, préséance est accordée aux toponymes autochtones. Ainsi, pour l'année écoulée, 555 toponymes ont été officialisés et ce, pour les Nations suivantes: les Cris, les Algonquins, les Montagnais et les Attikameks. Les Inuit, les Abénaquis, les Micmacs, les Mohawks et les Hurons n'ont pas vu augmenter le nombre de leurs toponymes officialisés durant l'année.

4.3.3 Les interventions

Durant l'année 1981, nous avons reçu une résolution du Grand Conseil des Cris venant approuver l'orthographe des toponymes recueillis auprès des anciens ayant fréquenté le territoire de la Baie-James. Cette intervention de la part des Cris nous permettra de débloquer l'officialisation d'un grand nombre de noms identifiant des lieux de cette région.

Après avoir connu plusieurs problèmes administratifs, le Comité interministériel permanent sur le développement culturel des Amérindiens et des Inuit reprenait ses travaux en mars dernier. La responsable du dossier autochtone est membre de ce comité et, à ce titre, participe aux réunions.

Les résultats de l'étude d'impact de l'O.P.D.Q. sur le développement nordique soit le projet «Pronobec» seront bientôt disponibles. La Commission de toponymie a vérifié les noms de lieux contenus dans cet ouvrage et a contribué à la rédaction du chapitre qui traite de la toponymie du Nouveau-Québec.

4.4 Les consultations toponymiques

La Commission reçoit, de façon générale, un peu plus d'une centaine de consultations toponymiques de type technique par mois. Ces demandes proviennent de différents usagers, qu'il s'agisse d'organismes ou de personnes, de diverses régions et touchent des sujets très variés.

L'Office de la langue française constitue le principal organisme acheminant des demandes. Par ailleurs, les autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec constituent une clientèle qui compte pour plus de la moitié de l'ensemble des consultations. Ainsi, les régions de Québec et de Montréal contribuent, pour une bonne part, au nombre des consultations reçues à la Commission. La portion résiduelle des demandes provient d'un peu partout au Québec

et, pour quelques cas, de l'extérieur. Enfin, un fichier de 475 entrées, mises à jour régulièrement, a été constitué afin qu'y soient consignés tous les renseignements pertinents recueillis lors des recherches effectuées pour répondre aux consultations, ceci dans le but que des demandes subséquentes identiques ne donnent lieu à la duplication de la recherche.

Les consultations toponymiques

* Régions

01— Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	1,66%
02— Saguenay—Lac-Saint-Jean	2,33%
03— Québec	53,09%
04— Trois-Rivières	3,01%
05— Estrie	2,26%
06— Montréal	25,22%
07— Outaouais	2,56%
08— Abitibi-Témiscamingue	2,11%
09— Côte-Nord	0,75%
10— Nouveau-Québec	0,53%
Hors du Québec	6,48%
nois du Quebec	U,TU /0

* Demandeurs (sources)

Gouvernement provincial	54,23%
(dont 20%	6 par l'O.L.F.)
Personnes	15,30%
Organismes privés	15,01%
Gouvernement fédéral	6,84%
Municipalités	5,50%
Paragouvernemental	3,12%

* Thèmes

THEITIES	
Graphie de toponymes officiels	19,26%
Localisation d'un toponyme	12,15%
Toponymie générale	9,78%
Graphie de noms de voies de	
communication	8,15%
Nom officiel correspondant à	
une entité	6,22%
Origine et signification d'un	
toponyme	5,78%
Régionymie	5,63%
Gentilés	5,33%
Règles d'écriture	4,74%
Renseignements généraux	4,30%
Localités nordiques	4,15%
Définitions ou abréviations de	
génériques	3,85%
Renseignements sur les publications	3 <i>,</i> 41%
Raisons sociales	2,67%
Critères de choix	1,63%
Procédures quant à l'officialisation	
de toponymes	1,63%
Géographie générale	1,33%

^{*} Il est à noter que ces pourcentages ont été établis à partir d'un échantillonnage strict, étant donné l'abondance de la matière, et fournissent une image fidèle de la répartition des demandeurs des thèmes.

Chapitre V Le rayonnement de la Commission de toponymie

Introduction

La participation de la Commission à diverses activités toponymiques, tant au niveau international que national, témoigne de sa préoccupation croissante pour toutes questions relatives aux noms de lieux.

5.1 Les Nations-Unies et la normalisation des noms géographiques

Le Groupe d'experts des noms géographiques, constitué par le Secrétariat général en exécution de la résolution 715 A (XXVII) du Conseil économique et social, s'était réuni au Siège de l'Organisation des Nations-Unies, en juin et juillet 1960, pour étudier les problèmes techniques de normalisation des noms géographiques dans chaque pays et l'intérêt qu'il y aurait à réunir des Conférences internationales pour l'examen de cette question.

En ce qui concerne l'organisation de ces Conférences, il a été décidé de recommander la création de cinq grandes commissions qui s'occuperont respectivement de la normalisation nationale, des termes géographiques, des systèmes d'écriture, des exonymes (noms conventionnels) et de la coopération internationale.

Les trois premières Conférences se sont tenues respectivement à Genève, en 1967, à Londres, en 1972, et à Athènes, en 1977. La quatrième Conférence aura lieu à Genève du 24 août au 14 septembre 1982.

Comme le Québec est confronté avec une foule de problèmes qui font l'objet de délibérations, lors des séances de ces grandes commissions, puis de projets de recommandation adoptés par la Conférence, il fut décidé de déléguer un représentant du Québec aux trois premières conférences et il en sera de même pour celle de 1982.

La Commission a préparé neuf communications pour cette Conférence dont les titres sont les suivants:

- Législation québécoise sur la toponymie (Extrait de la Charte de la langue française);
- Le mandat de la Commission de toponymie du Québec:
- Le règlement en odonymie de la Commission de toponymie du Québec;
- L'odonymie dans le cadre d'un projet d'intervention spécifique à la Commission de toponymie;
- La toponymie amérindienne et inuit du Québec:
- La terminologie et la Commission de terminologie géographique;
- $-\phi N\phi MA$ Un système automatisé de gestion de données toponymiques;
- La recherche à la Commission de toponymie du Québec:
- Liste des publications de la Commission de toponymie du Québec.

Ces communications, qui seront en outre traduites en anglais et en espagnol, seront distribuées à tous les participants (gouvernements, institutions spécialisées, organisations intergouvernementales, organisations scientifigues internationales et au secrétariat des Nations-Unies).

5.2 Les missions, congrès et colloques

Monsieur François Beaudin, président de la Commission de toponymie, s'est rendu à Paris, du 10 au 17 octobre, et a rencontré les responsables de la Revue française d'onomastique. Le but de la mission était d'étudier la possibilité de réaliser une revue toponymique conjointe (La Société française d'onomastique et la Commission de toponymie). Le Conseil de direction de cette Société est favorable au projet qui s'inscrirait dans le cadre d'une coopération franco-québécoise.

Deux représentants de la Commission ont participé aux XIVe Congrès international des sciences onomastiques qui s'est tenu à Ann Arbor, Michigan, du 23 au 29 août. Le thème central du Congrès était «Noms de lieux et noms de personnes comme sources pour l'étude de l'histoire du peuplement». Le Président de la Commission a présenté une communication intitulée «Les noms de personnes employés dans la désignation des entités administratives du Québec». Le titre de la communication de Jean Poirier, adjoint au président, était «Dictionnaire des noms de lieux du Québec».

La troisième réunion annuelle du Northeast Regional Names Institute s'est tenue du 25 au 27 septembre au North Country Community College de Saranac Lake, État de New York. Le thème de ce colloque était «La toponymie et le folklore». François Beaudin, président de la Commission de toponymie, a prononcé une conférence dont le titre était «La toponymie du Québec, partie intégrante et miroir de son folklore».

Le Président de la Commission a également participé à la réunion annuelle de l'American Name Society qui s'est tenue à New York, le 30 décembre.

5.3 Les invités de marque à la Commission de toponymie

La Commission reçoit périodiquement des visiteurs étrangers. Au cours de l'exercice, il convient de signale **r**, notamment, la visite de trois personnalités venant respectivement du Japon, de l'Australie et de la Côte d'Ivoire.

Le toponymiste japonais, Akikatsu Kagami, de l'université Okayarnashi, a été reçu par la Commission, le 2 septembre. Le but de sa visite était de voir la nature des travaux effectués par la Commission et les genres de supports qu'elle utilise. Cette visite de Monsieur Kagami l'aidera à monter éventuellement un petit Centre de recherche toponymique au Japon.

C'est le 9 novembre que le professeur John Atchison, d'Australie, conseiller honoraire du Geographical Names Board of New South Wales, a été accueil li par la Commission. Des informations lui ont notamment été fournies sur les inventaires to ponymiques, sur les noms de lieux autochtones et sur la recherche toponymique.

Le 4 mars, le professeur Moussa Bamba, directeur de l'Instit ut de linguistique appliquée de l'université d'Abidjan, Côte d'Ivoire, a également été reçu par la Commission. Il s'est familiarisé avec les diverses activités toponymiques de l'organisme.

La Commission prévoit d'autres visites analogues au cours des prochains exercices dont, éventuellement, celles de toponymistes de France et de Belgique. La liste des activités paraît dans le tablea u suivant.

Activités de la Commission de toponymie en 1981-1982 sur le plan international

Domaine	Organisme	Type de relation	Activité
Coordination des activités des autorités toponymiques provinciales et fédérales	Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation de la Commission de toponymie du Québec en tant que membre	1981 — Thunder Bay Ontario
Coordination des activités des autorités toponymiques provinciales et fédérales	Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation de la Commission de toponymie du Québec en tant que membre	1981 — Thunder Bay Ontario
Recherche	XIV ^e Congrès international des sciences onomastiques	Participation de la Commission de toponymie du Québec en tant que membre	1981 — Ann Arbor Michigan
Recherche	Société canadienne pour l'étude des noms	Réunion annuelle	1981 — Ann Arbor Michigan
Recherche	Société française d'onomastique	Mission	1981 — Paris France
Recherche	Réunion du Northeast Regional Names Institute	Réunion annuelle	1981 — Saranac Lake États-Unis
Recherche	Réunion de l'American Name Society	Réunion annuelle	1981 — New York États-Unis

,

Chapitre VI La recherche

Introduction

La Service de la recherche aborde l'étude de la toponymie sous l'angle de la géographie. de l'histoire, de la linguistique et de la terminologie. Le rôle principal qui lui est dévolu consiste à pourvoir aux besoins généraux de la Commission en ces divers domaines.

6.1 La procédure de traitement de l'enquête toponymique

Les effectifs de la Commission parviennent difficilement à répondre aux demandes de certains ministères et organismes de l'Administration particulièrement préoccupés par la production cartographique. C'est pourquoi notre organisme doit faire appel à des personnes de l'extérieur pour accélérer son programme d'inventaires toponymiques sur le terrain (voir l'annexe VII).

Après avoir consigné dans un manuel les directives appropriées pour mener une enquête toponymique, une procédure de traitement des toponymes, étape qui suit immédiatement celle des relevés de terrain dans le cheminement des toponymes vers l'officialisation, a été mise au point. En procédant de la sorte, la Commission veut se doter d'une méthode de travail rigoureuse en ce qui concerne le traitement des noms de lieux, facilitant ainsi la prise de décision quant à leur officialisation. De plus, cette procédure permet un meilleur encadrement de tout le personnel impliqué dans cette partie de la réalisation du mandat.

6.2 Les monographies

Ce type de publication demeure une des sources privilégiées par la Commission de toponymie pour la connaissance de la toponymie locale, dans le but d'assurer une réponse adéquate aux consultations et d'assister les personnes dans le traitement d'enquêtes toponymiques. Ainsi, le travail de cueillette des monographies municipales et paroissiales a été poursuivi. Cependant, la tâche a été effectuée sur la base de titres nouvellement parus en vue d'une éventuelle acquisition.

Au cours de l'année écoulée, 40 titres de monographies et albums municipaux et paroissiaux ont été mis en fiches, dont une vingtaine ont été acquis par le Service des archives et de la documentation.

6.3 Les itinéraires toponymiques

Afin d'assurer une présence davantage sentie dans les différentes régions du Québec, la Commission de toponymie a entrepris, au cours de l'année, l'élaboration d'une série de travaux de recherche quant à l'origine et aux caractéristiques de nombreux toponymes de quelques régions du Québec. Ces recherches mèneront à la publication, sous forme d'itinéraires toponymiques, d'ouvrages dans lesquels le voyageur ou l'amateur de toponymie pourront retrouver quelques centaines de toponymes d'une région donnée, ordonnés linéairement selon leur présence dans le paysage et accompagnés d'indications sur l'origine et la signification si elles sont connues, la date d'apparition, les variantes appellatoires, les anecdotes qui y ont trait, etc., le tout complété d'un index et de renseignements bibliographigues sommaires.

Deux projets spécifiques ont pris forme en 1981-1982. D'abord la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a fait l'objet de la préparation d'un itinéraire toponymique qui comportera quelque 305 toponymes (localisation, origine, historique, ...). Le manuscrit est complété et l'ouvrage devrait paraître à l'automne 1982. Un projet de même type est en voie d'élaboration pour la région qui comprend l'île d'Orléans, la Côte-de-Beaupré et Charlevoix, entre la rivière Montmorency et le Saguenay. Environ 320 noms de lieux forment le corpus de base et présentent un intérêt historique, géographique et toponymique. La publication est prévue pour 1983.

Amorcées en 1979, les recherches qui ont mené à l'élaboration d'un ltinéraire toponymique du Chemin du Roy, Québec-Montréal ont vu leur aboutissement en 1981, à la suite de la publication d'un ouvrage de 89 pages qui retrace les principaux toponymes qui jalonnent cette voie historiquement privilégiée.

6.4 La subvention à la recherche

Dans le cadre d'une entente intervenue entre la Direction de la recherche de l'Office de la langue française et la Commission de toponymie, une subvention à la recherche avait été accordée, à la fin de 1980, à Madame Andrée Désilets, professeur à l'Université de Sherbrooke, pour un projet portant sur l'analyse de la modification graduelle des odonymes de Sherbrooke, en relation avec l'histoire.

Certains retards étant intervenus dans le versement de la première tranche de la subvention et le dépouillement du corpus devant être effectué par des contractuelles, le début des travaux a dû être reporté de telle sorte qu'un renouvellement a fait l'objet d'une demande à l'automne de 1981 et a été accordé.

Au 31 mars 1981, les dépouillements et le classement des données avaient été complétés et la rédaction allait bon train, de telle sorte que le rapport final de la recherche devrait être déposé en juin 1982.

6.5 Le genre des potamonymes

Le problème du genre des potamonymes consiste à déterminer si l'article qui accompagne tel nom de cours d'éau, rivière principalement, doit être féminin ou masculin en l'absence du générique.

À la suite des recherches effectuées en 1980-1981 pour établir une politique sur le sujet, on avait pu déterminer, à partir de l'examen de plusieurs centaines de potamonymes, que 70% des formes comportent ou non un générique, que lorsque celui-ci est absent, dans 80% des cas le féminin prévaut, 14% ressortissent au masculin et 6% supportent indifféremment les deux genres. Les données recueillies au cours de 1981-1982 sont venues confirmer ces statistiques, en plus de permettre la fixation d'un genre précis à quelques dizaines de noms de cours d'eau. En effet, aux neuf potamonymes dont le genre avait été sanctionné en 1980-1981 par les commissaires, 63 nouvelles formes sont venues s'ajouter en 1981-1982 (on se reportera à l'annexe VIII pour la liste complète).

Il convient de préciser que la politique de la Commission, à cet égard, a fait l'objet des précisions suivantes: le fait qu'elle accepte de reconnaître un genre déterminé pour un potamonyme en se fondant sur l'usage le plus répandu ne confère en aucune façon un caractère officiel à cette forme nouvelle: seule la forme complète, c'est-à-dire comportant à la fois le générique dans son entier et le spécifique, demeure officielle. De plus, bien qu'entérinant le principe de l'absence de générique pour un potamonyme, la Commission ne tolère son application que sur les affiches et les pannea ux de signalisation, dans les textes suivis et comme constituant d'un autre toponyme com posé, par exemple, pont de la Jacques-Cartier.

6.6 Les gentilés

Cette recherche, ayant débuté en 1979, avait permis de recueillir quelque 420 noms d'habitants de lieux du Québec pour lesquels des attestations tant orales qu'écrites avaient pu être retracées. Ce corpus a fait l'objet d'un ouvrage intitulé Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec, publié en juin 1981 et qui comporte une liste à double entrée (du nom de lieu vers le gentilé et vice-versa) répertoriant 423 formes dont quelques-unes, particulièrement intéressantes, sont accompagnées d'un bref commentaire.

À la suite de cette parution, quelques municipalités ont décidé de se doter d'un gentilé «officiel» (par voie de résolution du Conseil municipal), divers médias ont moussé l'intérêt de la population sur le sujet, de sorte que près de 80 formes nouvelles ont été consignées au fichier élaboré à cette fin et feront l'objet d'une entrée lors d'une édition subséquente du Répertoire.

Fait tributaire de la popularité de ce sujet de recherche, un dossier spécifique sur le terme gentilé a été préparé, à la demande de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, et a mené à sa recommandation officielle (Gazette officielle du Québec, 6 mars 1982, p. 2890), avec le sens de: «dénomination des habitants par rapport au lieu où ils habitent (continent, pays, région, ville, village, quartier, paroisse, etc.)».

Enfin, l'exceptionnel engouement provoqué par le sujet a suscité de nombreuses consultations sur la matière.

6.7 La banque de noms

Le travail de compilation de données anthroponymiques a été poursuivi. À ce dernier titre, on doit signaler la collaboration de Madame Monique Duval, journaliste au Soleil, qui a fourni une cinquantaine de noms de personnes qui se sont distinguées dans le milieu musical, artistique et autre.

De plus, on a établi certains critères d'attribution de noms en fonction de dénominations possibles. Toute donnée de cette banque de noms doit contribuer à rendre compte d'un meilleur lien entre l'appellation retenue et l'entité désignée. Chaque donnée relevée et susceptible d'être attribuée doit être d'intérêt historique, folklorique ou autres et en harmonie avec la région ou la municipalité où se retrouve l'entité à nommer. Dans ce contexte. on a défini une forme de hiérarchisation de celle-ci par rapport à l'objet géographique à être désigné. On désire établir un dénominateur commun entre le choix du nom et l'entité à désigner.

Au 31 mars 1982, 76 données anthroponymiques avaient été relevées dont 23 noms de femmes et 53 noms d'hommes pour un grand total de 221 données dont 31 noms de femmes et 130 noms d'hommes.

6.8 Les cantons

En vertu de la compétence reconnue à la Commission de toponymie dans la dénomination des cantons au Québec, conséquemment à l'article 124 de la Charte de la langue française, ladite Commission sera appelée à officialiser de nouveaux noms ou des modifications de graphie de noms de cantons. Eu égard à cette compétence, le Service de la recherche a été amené à formuler des recommandations pour la normalisation de sept noms de cantons (De Quen, Le Jeune, Le May, De Meulles, La Salle, Légaré et Würtele), dont trois sous une nouvelle forme soit De Quen, Le Jeune et Le May.

6.9 Le Guide toponymique à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires

La Commission a procédé à la rédaction de ce Guide dans lequel les éditeurs et les rédacteurs peuvent retrouver les critères et les normes

qui sous-tendent le jugement émis par notre organisme à propos de tel ou tel ouvrage didactique dans lequel la toponymie est partie (manuel de géographie, d'histoire, ...) et, d'une certaine façon, contribuer à l'amélioration de la qualité de la toponymie dans les manuels scolaires.

Cet outil a été édité une première fois, à titre de projet, en août 1981. Une expérience accrue par l'analyse de nouveaux ouvrages et la présentation de commentaires par différents auteurs et éditeurs permettront de réaliser sous peu une nouvelle édition, revue et augmentée, de l'ouvrage.

Chapitre VII Service de l'animation et de la diffusion

Introduction

Dans la structure administrative de la Commission de toponymie on retrouve un Service de l'animation et de la diffusion. Ce service a pour mandat de mettre sur pied des activités de communication pour faire connaître la toponymie québécoise et aussi de diffuser les publications de la Commission de toponymie. Pour ce faire, le Service de l'animation et de la diffusion détermine ses activités autour de deux champs d'action: l'information et les relations publiques, d'une part, et, les publications et la diffusion, d'autre part.

7.1 L'information et les relations publiques

Dans le domaine de l'information et des relations publiques, on a établi un programme d'activités de communication en fonction de différents publics; ceux-ci peuvent être des publics spécifiques ou des publics généraux.

Au cours de l'année, on voit à l'organisation de différentes activités dans le but de mieux faire connaître l'organisme; on voit aussi à faire participer la Commission de toponymie à diverses activités dans le but d'apporter notre soutien aux organismes impliqués dans les activités de la Commission.

C'est pourquoi, pour mieux exercer notre mandat de communication, en plus d'organiser un stand où l'on présente nos publications, on tente d'organiser des ateliers d'information destinés à renseigner les individus ou les organismes intéressés.

Faire connaître la Commission de toponymie, son mandat et ses activités, voilà les principales préoccupations de ce secteur au cours de l'année 1981-1982.

L'objectif premier a été d'assurer la diffusion des publications. Un total de 11 392 documents de la Commission de toponymie ont été envoyés à divers publics-cibles ainsi qu'aux personnes qui en avaient fait la demande. La Commission de toponymie a participé à plusieurs manifestations de communication et à diverses expositions telles la Foire du livre d'Asbestos, le Salon de la Septilienne à Sept-Îles, le congrès annuel de la Société des professeurs de géographie du Québec, à Rouvn-Noranda, etc. De plus, elle a organisé certaines rencontres de type informatif pour différents publics afin de les informer sur ses activités. Elle a également effectué des lancements de publications traitant de toponymie et réalisé un deuxième diaporama portant sur l'odonymie.

7.2 Les publications et la diffusion

Dans le domaine des publications et de la diffusion, la Commission de toponymie produit différents documents dans le but de mieux faire connaître la diversité et la recherche toponymique du Québec. La publication de ces ouvrages permet de diffuser les recherches des spécialistes de la Commission de toponymie.

Pour mieux diffuser l'information, on a créé différentes collections, chacune étant destinée à divers publics. On retrouve ainsi les collections suivantes: publications officielles, études et recherches toponymiques, dossiers toponymiques, documents d'information, cartes.

Le Service de l'animation et de la diffusion assure la publication de la nomenclature géographique officielle. En vertu de l'article 127 de la Charte de la langue française, les noms de lieux approuvés au cours de l'année ont été publiés à la Gazette officielle du Québec (n° 32A, 8 août 1981). De plus, le service a édité différents ouvrages répartis parmi ses collections. Soulignons le Rapport annuel 1980-1981, les Actes du mini-colloque sur la recherche toponymique par les organismes gouvernementaux et le Dossier toponymique du Nouveau-Québec. D'autres sont déjà en préparation; il s'agit de Regards sur les noms de lieux et du Guide toponymique du Québec; ce dernier ouvrage comprend cinq volets: Guide des découpages administratifs; Guide odonymique; Guide des entités admi-

nistratives; Guide des raisons sociales; Guide à l'intention des rédacteurs et éditeurs de manuels scolaires.

Comme l'appellation l'indique, le Service de l'animation et de la diffusion désire accentuer ses activités en matière de communications en animant des ateliers d'information et en éditant diverses publications. Les publicscibles, mieux informés, deviennent des personnes-ressources dans leur milieu respectif et peuvent atteindre à leur tour un public plus vaste.

Bilan de la diffusion des publications 1981-1982

Régions	Publications officielles (1)	Études et recherches toponymíques (2)	Dossiers toponymiques (3)	Documents d'information (4)	Total
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie (01)	104	1	105	18	227
Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)	171	1	160	31	362
Québec (03)	635	594	1 297	841	3 367
Trois-Rivières (04)	167	1	52	160	379
Estrie (Cantons-de-l'Est) (05)	162	I	326	144	632
Montréal (06)	456	11	318	1 289	2 074
Outaouais (07)	64	2 .	41	189	296
Abitibi-Témiscamingue (08)	111	12	241	80	372
Côte-Nord (09)	127	1	339	403	698
Nouveau-Québec (10)	1	I	1	69	69
Québec en général	1	1	2 209	1	2 209
Extérieur	113	141	252	30	536

Légende: (1) Répertoire toponymique du Québec/Guide toponymique du Québec/Guide toponymique municipal/Gazette officielle du Québec. (2) Origine et formation de la toponymie de l'archipel de Mingan/Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Québec-Montréal. (3) Dossiers toponymiques régionaux/Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec/Actes du mini-colloque sur la recherche

toponymique par les organismes gouvernementaux/Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens.

À propos de noms de lieux/Autres. <u>4</u>

Publics	Publications officielles (1)	Études et recherches toponymiques (2)	Dossiers toponymiques (3)	Documents d'information (4)	Total
Milieu amérindien	1	10	1	109	119
Milieu de l'éducation	333	-	508	554	1 396
Milieu municipal	351	5	1 752	949	3 057
Public en généal (médias)	75	22	741	123	961
Entreprises d'utilité publique	24	_	34	27	98
Milieux spécialisés	257	73	538	691	1 559
Entreprises privées	46		43	20	109
Gouvernements provincial et fédéral	430	341	561	425	1 757
Public interne	73	143	205	108	529
Individus	521	164	958	176	1 819
Total	2 110	260	5 340	3 182	11 392

Légende: (1) Répertoire toponymique du Québec/Guide toponymique du Québec/Guide toponymique municipal/Gazette officielle du Québec. (2) Origine et formation de la toponymie de l'archipel de Mingan/Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Québec-Montréal. (3) Dossiers toponymiques régionaux/Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec/Actes du mini-colloque sur la recherche toponymique par les organismes gouvernementaux/Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens. À propos de noms de lieux/Autres.

<u>4</u>

Conclusion

Comme l'indiquent les données contenues dans ce rapport annuel, la Commission de toponymie, après cinq ans d'existence, a atteint une vitesse de croisière appréciable. Un simple rappel des principales caractéristiques de son évolution témoignera de la vigueur qui anime, depuis l'adoption de la Charte de la langue française, cet élément important de notre patrimoine culturel qu'est la toponymie. La dernière année en fut une particulièrement fertile en production et en développement de politiques, de normes et de systèmes.

Sur le plan de la politique linguistique toponymique, la Commission a précisé davantage sa philosophie et son orientation en établissant certaines balises conformes à l'esprit de la Charte qui, comme le déclarait le Ministre récemment, doit aboutir «à la mise en oeuvre d'une toponymie française au Québec, dans ce respect des particularismes culturels des diverses communautés qui habitent le Québec». En somme, il est permis de croire que les prochains mois et les prochaines années fourniront l'occasion à la Commission. sous ce chapitre, de trouver la solution dans la recherche de l'équilibre entre les deux paramètres essentiels de la toponymie québécoise: la satisfaction du désir français qui anime la majorité des Québécois et le respect des données historiques, ethniques, sociologiques et géographiques.

Sur le plan de la normalisation, la Commission a continué de progresser, tant du côté de la terminologie géographique que du côté des avis de recommandation, mais le plat de résistance fut, à n'en pas douter, le projet de Règlement sur les critères de choix des noms de lieux et sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie, adopté à l'automne 1981 et diffusé au printemps 1982.

Sur le plan de l'officialisation qui demeure le pivot de l'action de la Commission, il y a lieu de souligner que près de 16 000 toponymes se sont ajoutés, au cours de la dernière année, à la nomenclature toponymique officielle du Québec et de ce nombre 555 sont des toponymes d'origine amérindienne, rappelant ainsi l'héritage culturel des diverses communautés. De plus, l'évolution du dossier municipal, qui est actuellement une priorité pour la Commission, s'est traduite essentiellement par des avis portant sur la dénomination de 58 municipalités régionales de comté et par des décisions toponymiques affectant plus de 11 000 noms de voies de communication, dits odonymes.

Sur d'autres plans, la Commission, évidemment, continue de constituer un centre de recherche et un centre de documentation toponymique parmi les mieux dotés. Elle se fait également une obligation de publier régulièrement des ouvrages qui permettent une large diffusion de la toponymie. Mais elle ne pourrait pas jouer convenablement son rôle si elle ne pouvait compter sur l'appui qu'elle reçoit dans ses relations avec les organismes de l'Administration tant publique que parapublique de même qu'avec les organismes du secteur privé, sans oublier les individus passionnés de toponymie sans lesquels tout serait figé.

Enfin, sur le plan international et dans ses relations avec le gouvernement fédéral, la Commission continue de définir et de défendre les intérêts du Québec et des Québécois. C'est d'ailleurs dans ce même esprit de recherche du mieux-être des Québécois qu'il faut comprendre toute l'utilité et l'importance de la toponymie.

Annexe l Les juridictions toponymiques déléguées (1) et la extérieures à la Commission de toponymie

Type d'entités	Loi	Référence	Pouvoir de désignation	Art.	Mode de publication	Art.
1- Autoroutes à péage	sur les autoroutes	L.R.Q. 1977, c. A-34	Office des auto- routes du Québec	28	GOQ ⁽³⁾ publiant décret d'approbation du gouvernement	
2- Circonscriptions sur la représenta- électorales tion électorale	sur la représenta- tion électorale	L.Q. 1979, c. 57	Commission de la représentation électorale du Québec	5	COQ	32
3- Régions relatives aux Conseils de la santé et des services sociaux	sur les services de santé et les services sociaux	L.R.Q. 1977, c. S-5	Gouvernement	14 15 43 49 52	DOD	
4- Villes	sur les cités et villes	L.R.Q. 1977, c. C-19	Gouvernement	3 15	Ministre des Affaires municipales via GOQ	3 15
5- Municipalités scolaires	sur l'instruction publique	L.R.Q. 1977, c. I-14	Gouvernement	36, 40 73, 423	36, 40 GOQ 73, 423	
6- Municipalités	sur l'organisation municipale de cer- tains territoires	L.R.Q. 1977, c. O-8	Gouvernement	2	000	
7- Municipalités	favorisant le regroupement des municipalités	L.R.Q. 1977, c. R-19	Gouvernement	14 et 5	Ministre des Affaires municipales via GOQ	16

Type d'entités	Loi	Référence	Pouvoir de désignation	Art.	Mode de publication	Art.
8- Villages miniers	sur les villages miniers	L.R.Q. 1977, c. V-6	Gouvernement	1 et	Ministre des Affaires municipales via GOQ	2
9- Villages nordiques	sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik	L.R.Q. 1977, c. V-6.1	Gouvernement	13, 14.1, 16, 17	Ministre des Affaires municipales via GOQ	14.2
10- Villes minières	sur les villes minières	L.R.Q. 1977, c. V-7	Gouvernement	1 et 3	Ministre des Affaires municipales via GOQ	4
11- Municipalités régionales de comté	sur l'aménagement L.Q. 1979, et l'urbanisme c. 51	L.Q. 1979, c. 51	Gouvernement	166 168	166 GOQ 168	175
12- Municipalités locales ⁽⁴⁾ et municipalités de comté ⁽⁵⁾	Code municipal		Gouvernement	35, 47 48	Ministre des Affaires municipales via GOQ	48

Note 1: De nombreux textes de lois prévoient expressément l'attribution de noms de lieux: par exemple, la Loi sur la division territoriale (L.R.Q.,c. D-11). Il n'en est pas tenu compte dans la présente liste, puisqu'il ne s'agit pas là de délégation.

une corporation ou une association, il est très fréquent que le nom donné à cet organisme dans les lettres patentes fasse référence à un nom de lieu. Il n'en est pas tenu compte non plus dans la présente liste, puisqu'il ne s'agit pas là de désignation d'un lieu. Cette question fera l'objet de consultations ultérieures avec ces diverses instances par la Commission de toponymie, de toutes façons. Note 2: Lorsque le gouvernement ou un ministre se voit accorder par l'Assemblée nationale le pouvoir de constituer par lettres patentes un organisme,

Note 3: Gazette officielle du Québec.

Note 4: Peuvent aussi être désignées par une loi de l'Assemblée nationale.

Note 5: Sont aussi mentionnées dans la Loi de la division territoriale (L.R.Q. 1977, c. D-11).

Annexe II Liste des avis-contrôles émis par la Commission de toponymie

Ministère de l'Éducation

Matériel didactique (avis favorable)

L'Histoire du Canada et des Canadiens (Tomes 1 et 2)
Political decisions in Canada Wiley Publishers of Canada Limited
Flashback Canada Oxford University Press
Images de Montréal Éditions Aquila
Geolab 1 McGraw-Hill Ryerson Ltd.
Images de la terre et des hommes Librairie classique Eugène Bélin
Histoire contemporaine (Histoire 512) Brault et Bouthillier (1977) Ltée
Canada: A growing Concern Globe/Modern Curriculum Press
Regards sur nos villes Mondia Éditeurs
Les Français dans les Pays d'en haut McGraw-Hill Ryerson Ltd.
L'espace canadien de l'Atlantique au Pacifique Lidec Inc.

Matériel didactique (avis défavorable)

Nouvelle géographie du Canada Éditions HRW Ltée
Forming a Nation (Books 1 and 2) Gage Publishing Limited
Across Canada John Wiley and Sons
Exploration Canada Oxford University Press
Spotlight Canada Oxford University Press
Nelson Atlas of Canada Nelson Canada Ltd.
Géographie contemporaine. Le Canada Éditions du Renouveau pédagogique Inc.
Nouvel atlas Québec, Canada Éditions du Renouveau pédagogique Inc.
Nouvel atlas du monde contemporain Éditions du Renouveau pédagogique Inc.
L'Atlas scolaire Guérin, Éditeur Ltée
New Beginnings, A Social History of Canada McClelland and Stewart Ltd.

Liste des avis-conseils émis par la Commission de toponymie **Annexe III**

(Loi 101, articles 125f à 126a)

Ministère des Affaires municipales

Changement de noms de municipalités

Nom officiel antérieur	Avis de la CTQ	Acceptation de la municipalité	Acceptation de la municipalité Décision du Ministre	Date de parution à la GOQ
Ascot	Bellevue, Belmont, Belvédère Chanterelle ou Chatel	oui	I	
L'Isle-du-Pads	La Visitation-de-l'Île-Dupas	ino	La Visitation-de-l'Île-Dupas	81-10-10
Petite-Matane	Petit-Matane	ino	ı	ı
Saint-Antoine-de-Padoue-de-Kempt	Padoue	ino	Padoue	81-12-12
Saint-Charles-Boromé	Saint-Charles-de-Bellechasse	nou	I	ı
Saint-Jean	L'Anse-Saint-Jean	ino	L'Anse-Saint-Jean	81-09-05
Saint-Méthode	Ticouapé	Décision différée	ı	I
Saint-Roch-des-Aulnets	Saint-Roch-des-Aulnaies	ino	ļ	ı
Saint-Romuald-d'Etchemin	Saint-Romuald	1	1	I
Saint-Timothée	Héroux	non	I	1

Noms de nouvelles municipalités

Noms demandés	Avis de la CTQ	Acceptation des autorités locales	Décision du Ministre	Date de parution à la GOQ
Веггу	oui	oui	Berry	81-12-26
lvujivik	oui	ino	Ivujivik	81-06-27
La Morandière	oui	ino	I	I
Rivière-Héva	oui	oui	Rivière-Héva	81-12-26
Rochebaucourt	oui	oui	ł	l
Entités fusionnées	Avis de la CTQ	Acceptation de la municipalité	Décision du Ministre	Date de parution à la GOQ
Baie-Comeau et Hauterive	Baie-Comeau	1		
Chesterville et Chester-Ouest	Chester	uou	1	I
Coteau-du-Lac et Saint-Ignace- du-Coteau-du-Lac	Coteau-du-Lac	oui	Coteau-du-Lac	82-02-06
Mont-Rolland et Mont-Gabriel	Mont-Rolland	oui	Mont-Rolland	81-11-21
Vallée-Jonction et L'Enfant-Jésus	Avis défavorable sur Vallée-Jonction	I	I	I

Changement de statuts de municipalités

Statut et nom officiel antérieur	Avis de la CTQ	Date de parution à la GOQ
Cité de Deux-Montagnes	Ville de Deux-Montagnes	82-03-27
Cité de Dorval	Ville de Dorval	ı
Cité de Lachute	Ville de Lachute	81-09-19
Cité de LaSalle	Ville de LaSalle	81-09-19
Paroisse de l'Isle-du-Pads	Municipalité de La Visitation- de-l'Île-Dupas	81-10-10
Cité de Magog	Ville de Magog	ļ
Cité de Montmagny	Ville de Montmagny	82-03-06
Cité de Noranda	Ville de Noranda	1
Cité de Rouyn	Ville de Rouyn	ļ
Canton de Saint-Jean	Municipalité de L'Anse- Saint-Jean	81-09-05
Village de Saint-Rédempteur	Ville de Saint-Rédempteur	82-07-25
Cité de Saint-Romuald-d'Etchemin	Ville de Saint-Romuald	ļ
Cité de Salaberry-de-Valleyfield	Ville de Salaberry-de- Valleyfield	81-10-31
Cité de Shawinigan	Ville de Shawinigan	82-03-27
Cité de Sorel	Ville de Sorel	81-09-19
Cité de Verdun	Ville de Verdun	82-03-27
Cité de Westmount	Ville de Westmount	81-09-19

Annexe IV Liste des termes soumis aux membres de la Commission de terminologie géographique et portant sur la définition d'entités géographiques

Barachois	Cours d'eau	Méandre
Branche	Cul-de-sac	Mer
Bras	Détroit	Passage
Canal	Entrée	Passe
Cascade	Estuaire	Rapide
Cascatelle	Fjord	Remous
Cataracte	Fleuve	Rigole
Chenal	Fourche	Rigolet
Chute	Golfe	Rivière
Confluent	Goulet	Ruisseau
Coude	Grau	Ruisselet
Courant	Inlet	Source
Courbe	Lagune	

Annexe V Liste des noms des M.R.C. proposés par la Commission en 1981-1982

Noms recommandés par la Commission	Noms apparaissant à la Gazette officielle du Québec	
Acton	Acton	
RC 36, 81-10-01/02	GOQ, n° 57, 81-12-16	
Arthabaska	Arthabaska	
RC 31, 81-04-02	GOQ, n° 57, 81-12-16	
Beauce-Sartigan	Beauce-Sartigan	
RC 36, 81-10-01/02/21	GOQ, n ^o 59, 81-12-30	
Beauharnois-Salaberry	Beauharnois-Salaberry	
RC 36, 81-10-01/02/21	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Bécancour	Bécancour	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 51, 81-11-18	
Bellechasse	Bellechasse	
RC 32, 81-05-07	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Charlevoix	Charlevoix	
RC 31, 81-04-02	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Charlevoix-Malbaie	Charlevoix-Est*	
RC 33, 81-06-04	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Coaticook	Coaticook	
RC 36, 81-10-01/02	GOQ, n° 59, 81-12-30	
D'Autray	D'Autray	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Drummond	Drummond	
RC 31, 81-04-02	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Francheville	Francheville	
RC 36, 81-10-01/02/21	GOQ, n° 57, 81-12-16	

Noms recommandés par	Noms apparaissant à la
la Commission	Gazette officielle du Québec
Joliette	Joliette
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 59, 81-12-30
Kamouraska	Kamouraska
RC 35, 81-09-03/04/14	GOQ, n° 52, 81-11-25
La Chaudière RC 34, 81-07-09 Changé pour Robert-Cliche	
L'Achigan	Montcalm*
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 52, 81-11-25
La Côte-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 50, 81-11-11
La Haute-Côte-Nord	La Haute-Côte-Nord
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 50, 81-11-11
La Haute-Saint-François RC 37, 81-11-05/06 Changé pour Le Haut-Saint-François	
La Haute-Yamaska RC 36, 81-10-01/02/21	
ajemmerais	Lajemmerais
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, n° 59, 81-12-30
La Matapédia	La Matapédia
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, nº 59, 81-12-30
a Mauricie-Centrale RC 35, 81-09-03/04 Changé pour Le Centre-de-la-Mauricie	
L'Amiante	L'Amiante
RC 32, 81-05-07	GOQ, n° 58, 81-12-23
a Nouvelle-Beauce	La Nouvelle-Beauce
RC 34, 81-07-09	GOQ, nº 59, 81-12-30
'Assomption RC 35, 81-09-03/04	

Noms recommandés par	Noms apparaissant à la	
la Commission	Gazette officielle du Québec	
La Vallée-du-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 51, 81-11-18	
Le Bas-Richelieu	Le Bas-Richelieu	
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Centre-de-la-Mauricie RC 36, 81-10-01/02/21		
Le Granit RC 41, 82-03-04/05		
Le Haut-Richelieu	Le Haut-Richelieu	
RC 36, 81-10-01/02/21	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Haut-Saint-François	Le Haut-Saint-François	
RC 38, 81-12-04/05	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Haut-Saint-Laurent	Le Haut-Saint-Laurent	
RC 37, 81-11-05/06/23	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Haut-Saint-Maurice	Le Haut-Saint-Maurice	
RC 33, 81-06-04	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Moyen-Saint-Maurice RC 35, 81-09-03/04 Changé pour Le Centre-de-la-Mauricie		
L'Érable	L'Érable	
RC 32, 81-05-07	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Les Chutes-de-la-Chaudière	Les Chutes-de-la-Chaudière	
RC 31, 81-04-02	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Les Etchemins	Les Etchemins	
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, n° 57, 81-12-16	
Les Maskoutains	Les Maskoutains	
RC 36, 81-10-01/02	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Les Moulins	Les Moulins	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 59, 81-12-30	

Noms recommandés par	Noms apparaissant à la	
la Commission	Gazette officielle du Québec	
Les Terres-Noires	Les Jardins-de-Napierville*	
RC 38, 81-12-03/04	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Le Val-Saint-François RC 41, 82-03-04/05		
L'Islet	L'Islet	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 50, 81-11-11	
L'Or-Blanc	L'Or-Blanc	
RC 37, 81-11-05/06/23	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Lotbinière	Lotbinière	
RC 31, 81-04-02	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Maskinongé	Maskinongé	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Matane	Matane	
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, n° 57, 81-12-16	
Matawinie	Matawinie	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Mékinac	Mékinac	
RC 36, 81-10-01/02	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Memphrémagog	Memphrémagog	
RC 37, 81-11-05/06/23	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Minganie	Minganie	
RC 34, 81-07-09	GOQ, n° 59, 81-12-30	
Montmagny	Montmagny	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 50, 81-11-11	
Nicolet	Nicolet-Yamaska*	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 51, 81-11-18	
Rimouski-Neigette RC 37, 81-11-05/06		
Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	
RC 35, 81-09-03/04	GOQ, n° 57, 81-12-16	

Noms recommandés par	Noms apparaissant à la
la Commission	Gazette officielle du Québec
Robert-Cliche	Robert-Cliche
RC 36, 81-10-01/02	GOQ, n° 59, 81-12-30
Roussillon	Roussillon
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, n° 59, 81-12-30
Rouville	Rouville
RC 32, 81-05-07	GOQ, n° 51, 81-11-18
Sherbrooke	Sherbrooke
RC 37, 81-11-05/06	GOQ, n° 59, 81-12-30
Tadoussac RC 34, 81-07-09 Changé pour La Haute-Côte-Nord	
Témiscouata	Témiscouata
RC 34, 81-07-09	GOQ, nº 54, 81-12-02
Thérèse-De Blainville RC 35, 81-09-03/04/14	
Vaudreuil-Soulanges RC 38, 81-12-03/04	

^{*} Pour les M.R.C. de Charlevoix-Malbaie, de L'Achigan, des Terres-Noires et de Nicolet, le ministère ds Affaires municipales n'a pas suivi les avis de la Commission auxquels il a préféré respectivement Charlevoix-Est, Montcalm, Les Jardins-de-Napierville et Nicolet-Yamaska.

Annexe VI Liste des municipalités dont l'odonymie est approuvée

Ange-Gardien (vl) 52-02

Bedford (ct) 54-22

Bergeronnes (ct) 97-39

Blue-Sea (sd) 78-36

Brompton (ct) 35-01 Calixa-Lavallée (p) 57-14

Cap-Saint-Ignace (sd) 14-14

Chertsey (ct) 61-19

Cloridorme (ct) 02-48

Compton-Station (sd) 25-18

Crabtree (vl) 58-08

Dorion (ct) 80-26

Duhamel (sd) 75-52

Frelighsburg (p) 54-01

Frelighsburg (vl) 54-02

Gracefield (vl) 78-29 Grand-Remous (sd) 78-49

Grandes-Bergeronnes (vl) 97-41

Havelock (ct) 68-04

Hinchinbrook (ct) 68-08

Ivry-sur-le-Lac (sd) 63-66

La Baleine (sd) 12-04

Lac-au-Saumon (vl) 05-12

Lac-des-Plages (sd) 75-61

Lac-du-Cerf (sd) 76-11

Lanoraie-D'Autray (sd) 49-09

La Présentation (p) 51-19

Laurier-Station (v) 28-26

Les Éboulements (sd) 12-06

Leslie-Clapham-et-Huddersfield (cu) 80-24

Lytton (ct) 78-51

Marbleton (vl) 26-02

Massueville (vl) 50-04

Moisie (sd) 97-09

Montcerf (sd) 78-48

Mont-Lebel (sd) 07-28 Mont-Tremblant (sd) 63-76

Namur (sd) 75-45

North-Hatley (vl) 37-29

Notre-Dame-de-Bon-Secours (p) 75-02

Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-l'Islet

(p) 13-24

Notre-Dame-de-la-Merci (sd) 61-24

Notre-Dame-de-la-Paix (p) 75-24

Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (p) 51-08

Notre-Dame-de-Stanbridge (p) 54-31

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

(p) 28-32

Nouvelle (sd) 04-38

Paspébiac (sd) 04-12

Percé (v) 02-20

Plaisance (sd) 75-09

Pointe-au-Pic (vl) 11-14

Pointe-aux-Outardes (vl) 97-25

Port-Daniel-Partie-Est (ct) 04-02

Ragueneau (p) 97-24

Ripon (vl) 75-38

Rivière-au-Tonnerre (ct) 97-08

Rivière-Blanche (sd) 27-21

Rivière-Éternité (sd) 94-03

Rivière-Ouelle (sd) 10-34

Rock-Forest (sd) 36-09

Rock-Island (v) 37-18

Saint-Adalbert (sd) 13-04

Saint-Agapit (v) 28-23

Saint-Anselme (p) 22-38

Saint-Antoine-de-Lavaltrie (p) 49-11

Saint-Antoine-de-Padoue (p) 57-21

Saint-Antoine-de-Pontbriand (p) 27-06

Saint-Antoine-sur-Richelieu (sd) 57-19

Saint-Apollinaire (sd) 28-33 Saint-Barnabé (p) 43-16

Saint-Barnabé (p) 51-28

Saint-Basile (p) 29-21

Saint-Charles (p) 51-21

Saint-Charles-de-Mandeville (sd) 49-26

Saint-Claude (sd) 35-24 Saint-Cléophas (p) 58-19 Saint-Cyprien (p) 67-01 Saint-Cyprien (sd) 08-02

Saint-Cyrille-de-Lessard (p) 13-14

Saint-Damase (p) 51-01

Saint-Damase-de-l'Islet (sd) 13-12 Saint-Damien-de-Buckland (p) 15-09

Saint-Denis (vl) 51-26 Saint-Édouard (p) 67-06

Saint-Elzéar-de-Beauce (sd) 23-78

Saint-Épiphane (p) 08-14

Saint-Étienne-de-Beaumont (p) 15-34 Saint-Étienne-des-Grès (p) 43-14 Saint-Fabien-de-Panet (p) 14-06

Saint-Faustin (sd) 63-69 Saint-Félicien (v) 90-23 Saint-Félix-de-Valois (p) 58-21 Saint-Fortunat (sd) 26-38

Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (p) 12-14

Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (p) 07-01

Saint-Georges-de-Cacouna (p) 08-28 Saint-Germain-de-Grantham (vl) 41-39

Saint-Guillaume (vl) 42-06

Saint-Hilaire-de-Dorset (p) 24-31

Saint-Hugues (p) 40-31

Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (p) 51-12 Saint-Ignace-de-Stanbridge (p) 54-29 Saint-Janvier-de-Joly (sd) 28-16 Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte (sd) 08-24

Saint-Joachim-de-Courval (p) 42-01 Saint-Joachim-de-Tourelle (p) 03-12 Saint-Joseph-de-Coleraine (sd) 27-11 Saint-Joseph-de-la-Rive (vl) 12-02 Saint-Juste-du-Lac (sd) 09-08

Saint-Lazare (p) 15-16 Saint-Léonard (sd) 33-19

Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres (p) 12-02

Saint-Mathieu (p) 43-31 Saint-Michel (p) 67-08 Saint-Moïse (p) 05-34

Saint-Octave-de-Dosquet (p) 28-14

Saint-Ours (p) 50-11 Saint-Ours (vl) 50-12 Saint-Pascal (sd) 10-16

Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup

(p) 08-32

Saint-Patrice-de-Sherrington (p) 67-04 Saint-Paul-de-la-Croix (p) 08-12

Saint-Philémon (p) 15-06

Saint-Philippe-de-Néri (p) 10-19

Saint-Pie (p) 40-01

Saint-Pie-de-Guire (p) 42-12

Saint-Pierre-de-Broughton (sd) 23-70 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (p) 14-19

Saint-Raphaël (vl) 15-21

Saint-Robert-Bellarmin (sd) 24-19 Saint-Roch-de-l'Achigan (p) 62-21 Saint-Roch-des-Aulnaies (sd) 13-21

Saint-Roch-Ouest (sd) 62-22 Saints-Anges (p) 23-68 Saint-Siméon (vl) 11-02 Saint-Thomas (p) 58-01 Saint-Urbain (p) 12-18 Saint-Valère (sd) 34-38 Saint-Valérien (p) 07-46 Sainte-Agathe (p) 63-61

Sainte-Angélique (p) 75-06

Sainte-Anne-de-Portneuf (sd) 97-32 Sainte-Apolline-de-Patton (p) 14-08 Sainte-Elisabeth-de-Warwick (p) 34-24

Sainte-Félicité (sd) 13-08 Sainte-Hélène (p) 10-14 Sainte-Louise (p) 13-16 Sainte-Madeleine (vl) 51-06

Sainte-Marie-de-Monnoir (p) 52-11 Sainte-Marie-Madeleine (p) 51-04

Sainte-Perpétue (sd) 13-06

Sainte-Philomène-de-Fortierville

(p) 28-41

Sainte-Rosalie (vl) 40-21 Sainte-Sophie (sd) 27-39 Sault-au-Mouton (vl) 97-36 Shigawake (sd) 04-06 Stanstead (ct) 37-14

Sutton (ct) 38-02

Tadoussac (vl) 97-44 Taschereau-Fortier (sd) 22-32 Val-David (vl) 65-56 Val-Morin (sd) 63-54 Waltham-et-Bryson (ct) 80-31 Yamaska (vl) 42-32

Signes conventionnels du statut des municipalités:

du Québec

ctcanton cucantons-unis pparoisse sdsans désignation vville vlvillage 00-00code géographique

Annexe VII Inventaires toponymiques

Tableau 1 Inventaires toponymiques réalisés dans le Québec méridional, 1981-1982

Territoire inventorié	Référence aux feuillets cartographiques 1:50 000°	Toponymes inventoriés	Personnes/jours d'enquête
Région de Métabetchouan	22 D/5	191	3
Région de Rawdon et de Saint-Côme	31 1/4, 5	378	8
Région de Témiscaming: Z.E.C. Maganasipi, Restigo et Dumoine	31 L/7, 8, 9, 10 31 K/4, 5, 12	355	8
Région de Saint-Gabriel- de-Brandon	31 1/6	225	6
Région de Thurso	31 G/11	175	6
Région de Chénéville	31 G/14	164	6
Région de Low	31 G/13	250	10
Région de Hull et de Wakefield	31 G/5, 12	549	16
Région de Lachine, Granby et Saint-Hyacinthe	31 H/5, 7, 10	437	7
Région de Cléricy, La Motte et Amos	32 D/7, 8, 9	829	9
Région de Taschereau et Palmarolle	32 D/10, 11	373	7
Région de Sainte-Émilie-de- l'Energie: Z.E.C. Lavigne et des Nymphes	31 1/5, 6	142	8
Région de la Basse-Côte-Nord: de Blanc-Sablon à Vieux-Fort	12 P/5, 6, 11, 12, 13, 14	850	12
Région de la Côte-de-Beaupré et l'île d'Orléans	21 L/14, 15 21 M/2	156	4
Région de Saint-Tite-des- Caps, Baie-Saint-Paul et La Malbaie	21 M/2, 7, 9	64	3
TOTAL	37 feuillets	5 138	113

Tableau 2 Inventaires toponymiques dans les territoires fréquentés par les Amérindiens et les Inuit, 1981-1982

Territoire inventorié	Référence aux feuillets cartographiques 1:250 000°	Toponymes inventoriés
Territoire fréquenté par les Montagnais habitant la localité de <i>Pointe-Bleue</i>	22 E, L 32 H	243
Territoire fréquenté par les Attikameks habitant la localité de Weymon- tachingue	31 O, P 32 A	195
Territoire fréquenté par les Algonquins habitant la localité de <i>Pikogan</i>	32 D, 32 E 32 L	216
Territoire fréquenté par les Algonquins habitant la localité de <i>Kipawa</i>	31 L, M, N	188
Territoire fréquenté par les Inuit habitant la localité de <i>Kangirsuk</i>	24 M, N 25 C, D	395
Territoire fréquenté par les Inuit habitant la localité de <i>Kuujjuarapik</i>	33 L, N 34 B, C	213
TOTAL	20 feuillets	1 450

Annexe VIII Liste de potamonymes au genre déterminé en l'absence du générique

*L'Achigan L'Ascot La Batiscan La Bécancour La Bell

La Bostonnais La Broadback La Caniapiscau

La Castor La Chamouchouane La Châteauguay La Chicoutimi La Cyriac La Diable

La Doncaster L'Eastmain La Gatineau La Jeannotte L'Assomption

La Launière La Linière La Malartic La Manicouagan

La Manouane La Maskinongé La Massawippi La Matawin

La Mékinac

La Métabetchouane La Mistassibi

La Mistassini La Mitis

La Moe La Moisie

La Montmorency La Neilson

La Noire L'Opinaca La Ouareau La Quelle L'Outaouais La Péribonca

La Petite Cascapédia La Petite Nation

La Pontax La Romaine La Rouge La Rupert La Saint-Charles

La Sainte-Anne

La Sainte-Anne du Nord La Sainte-Marguerite Le Saint-François Le Saint-Maurice

La Sakami La Sautauriski La Shipshaw

La Simon

La Tête Blanche La Tourilli La Vermillon La Waswanipi

La York

^{*} Les formes pour lesquelles il y a élision de la voyelle appartiennent au genre féminin, en raison de l'accord logique, c'est-à-dire avec le générique sous-entendu, très majoritairement appliqué sur le plan de l'usage.